



Les présentes conditions s'appliquent à l'utilisation de la PLATEFORME UPPLY ainsi qu'à celle de la SOLUTION SMART et/ou de la SOLUTION CONNECT.

TABLE DES MATIERES

I.	CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION UPPLY.....	2
II.	CONDITIONS GENERALES DE SERVICES.....	16
III.	CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA SOLUTION SMART.....	23
IV.	CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA SOLUTION CONNECT.....	28

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION UPPLY

TOUTE UTILISATION EFFECTUÉE A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE, PAR L'UTILISATEUR, DES PRÉSENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU).

La société UPPLY, société par actions simplifiée au capital social de 100 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 518 618 608, dont le siège social est sis 26 Quai Charles Pasqua, 92300 Levallois-Perret (Ci-après dénommée « **UPPLY** ») édite le site internet accessible à l'adresse suivante <https://upply.com/fr-fr/> (ci-après la « **PLATEFORME** »).

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les termes mentionnés ci-dessous ont, dans les présentes CGU, la signification suivante :

« **CHARGEUR** » : désigne toute entreprise ayant le profil d'acheteur à la recherche d'une PRESTATION DE TRANSPORT via la PLATEFORME.

« **BASE DE DONNEES** » : désigne un ensemble structuré et organisé de données recueillies par UPPLY auprès des UTILISATEURS et des données générées, calculées et intégrées par UPPLY auxquelles les outils et la PLATEFORME sont reliés. La BASE DE DONNEES est financée, constituée, structurée et exploitée par UPPLY qui en est titulaire indépendamment des DONNEES qui la composent, en sa qualité de producteur au sens de l'article L.341-1 du Code de la propriété intellectuelle ou de l'article 7.1 de la directive européenne 96/9/CE.

« **CONTRAT** » : désigne ensemble les Conditions Générales d'Utilisation, les Conditions Générales de Services, les Conditions Particulières de la Solution SMART, les Conditions Particulières de la Solution Place de Marché (ensemble les « **CGU-CGS** ») et les Conditions Dérogatoires.

« **COMPTE** » : désigne l'interface hébergée sur la PLATEFORME dans laquelle est regroupé l'ensemble des données fournies par l'UTILISATEUR. L'accès au COMPTE se fait grâce aux IDENTIFIANTS de l'UTILISATEUR.

« **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION** » ou « **CGU** » : désigne les présentes conditions contractuelles ayant pour objectif d'encadrer l'utilisation de la PLATEFORME par tout UTILISATEUR. Les présentes CGU sont consultables et téléchargeables à partir de l'adresse URL <https://upply.com/fr-fr/>

« **DONNEES** » : désigne l'ensemble de données traitées par UPPLY et/ou échangées avec l'UTILISATEUR et/ou le client dans le cadre de l'exécution des SOLUTIONS, en ce compris notamment les données d'identification pendant l'utilisation des SOLUTIONS à l'exclusion des DONNEES PERSONNELLES telles que définies dans la Politique de confidentialité.

« **DONNEES PERSONNELLES** » : désigne les données à caractère personnel au sens de la réglementation sur les données personnelles et plus généralement toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

« **IDENTIFIANTS** » : désigne le code confidentiel d'identification et le mot de passe permettant l'accès au COMPTE. Ces IDENTIFIANTS sont à l'usage exclusif de l'UTILISATEUR qui en est seul responsable.

« **PARTIES** » : désigne ensemble l'UTILISATEUR et UPPLY.

« **PLATEFORME** » ou « **SITE** » ou « **SITE INTERNET** » : désigne le site internet proposé par UPPLY accessible par le biais du lien suivant www.upply.com et par le biais de l'application mobile Upplly accessible

via l'Apple Store ou le Google Play Store ainsi que le portail accessible par le biais du lien suivant : <https://developers-dev.upply.com/>

« **PRESTATION DE TRANSPORT** » : désigne une prestation de transport réalisée en France métropolitaine par le TRANSPORTEUR pour le compte du CHARGEUR.

« **SOLUTIONS** » : désigne l'ensemble des solutions technologiques proposées par UPPLY aux UTILISATEURS par l'intermédiaire de la PLATEFORME à savoir, la SOLUTION SMART et la SOLUTION CONNECT.

« **SOLUTION SMART** » : désigne la SOLUTION UPPLY de comparaison et d'analyse des prix de transport accessible via la PLATEFORME ou par API.

« **SOLUTION CONNECT** » : désigne la SOLUTION UPPLY de mise en relation d'un CHARGEUR avec un TRANSPORTEUR via la PLATEFORME ou par API, en vue de réaliser une PRESTATION DE TRANSPORT.

« **UTILISATEUR** » : désigne une personne physique représentant un CHARGEUR ou un TRANSPORTEUR professionnel, ou une entreprise d'un autre secteur d'activité, qui accède à la PLATEFORME et qui, moyennant création d'un COMPTE au nom de son entreprise, souhaite utiliser les SOLUTIONS.

« **UTILISATEUR ADMINISTRATEUR** » : désigne le premier UTILISATEUR enregistré par UPPLY pour une entreprise donnée ou son remplaçant le cas échéant.

« **TRANSPORTEUR** » : désigne toute entreprise ayant le profil de vendeur souhaitant proposer une PRESTATION DE TRANSPORT via la PLATEFORME.

ARTICLE 2. OBJET

Toute personne physique capable peut accéder gratuitement à la PLATEFORME, ainsi qu'à ses différentes fonctionnalités. Les présentes CGU ont pour objet de fixer les dispositions contractuelles relatives aux droits et aux obligations respectifs des PARTIES dans le cadre de l'utilisation de la PLATEFORME.

L'utilisation des SOLUTIONS est régie en outre par les Conditions Générales de Services applicables à la SOLUTION concernée, disponibles à la suite des CGU.

ARTICLE 3. ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CGU

L'utilisation des fonctionnalités de la PLATEFORME implique l'acceptation des présentes CGU.

Ainsi, l'UTILISATEUR s'engage à lire attentivement les présentes CGU lors de l'accès à la PLATEFORME et est invité à les imprimer et à en conserver une copie.

Il est précisé que les présentes CGU sont accessibles en bas de chaque page de la PLATEFORME au moyen d'un lien hypertexte et peuvent ainsi être consultées à tout moment.

Les CGU pourront être modifiées et mises à jour par UPPLY à tout moment, notamment pour s'adapter à l'évolution législative ou réglementaire.

Les CGU applicables sont celles en vigueur au moment de la navigation de l'UTILISATEUR sur la PLATEFORME.

ARTICLE 4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Sauf cas d'indisponibilité, tout UTILISATEUR ayant accès à une connexion internet peut accéder à la PLATEFORME 7 jours/7 et 24 heures/24.

L'accès à la PLATEFORME est gratuit.

L'UTILISATEUR est informé que l'accès à la PLATEFORME et la création d'un COMPTE sur la PLATEFORME ne comportent aucune obligation d'achat.

L'UTILISATEUR reconnaît disposer des moyens et des compétences nécessaires à l'utilisation de la PLATEFORME.

Les équipements nécessaires à l'accès et à l'utilisation de la PLATEFORME sont à la charge de l'UTILISATEUR, de même que les frais de télécommunications induits par leur utilisation.

Tous les équipements utilisés par l'UTILISATEUR pour se connecter à la PLATEFORME doivent à tout moment être conformes à la législation ainsi qu'à tout règlement applicable et répondre aux exigences qu'ils imposent.

En cas de perturbation de la PLATEFORME pouvant être retracée jusqu'à l'équipement de l'UTILISATEUR, ce dernier devra immédiatement débrancher l'équipement qui cause la perturbation.

L'UTILISATEUR est informé que la PLATEFORME est optimisée pour une utilisation avec un navigateur de dernière génération. L'UTILISATEUR s'engage à accéder à la PLATEFORME en utilisant un équipement sans virus et à ne pas utiliser la PLATEFORME pour stocker, transmettre un code malveillant (*à savoir tous les virus, vers informatiques, time-bombés, cheval de Troie et autres codes, fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles ou malveillants*), interférer ou perturber l'intégrité ou la performance de la PLATEFORME.

ARTICLE 5. ROLE D'UPPLY

5.1. Rôle d'UPPLY

UPPLY est l'opérateur de la PLATEFORME.

5.2. Loyauté, Clarté et Transparence

En qualité d'opérateur de la PLATEFORME, UPPLY accède aux DONNEES et aux DONNEES PERSONNELLES.

Ces données permettent à UPPLY de proposer aux CHARGEURS et aux TRANSPORTEURS des offres de transport ou offres de fret en adéquation avec leurs besoins et d'améliorer sa BASE DE DONNEES et la qualité de ses SOLUTIONS.

UPPLY entretient des liens capitalistiques avec certains des CHARGEURS et certains des TRANSPORTEURS référencés sur la PLATEFORME sans que l'existence de tels liens n'exerce une quelconque influence sur le référencement des CHARGEURS et / ou des TRANSPORTEURS.

ARTICLE 6. CREATION - GESTION D'UN COMPTE

6.1. Création d'un COMPTE

L'UTILISATEUR souhaitant ouvrir un COMPTE sur la PLATEFORME le fait au nom et pour le compte de son entreprise, soit en qualité de CHARGEUR, soit en qualité de TRANSPORTEUR, soit en autre qualité (à indiquer alors lors de l'ouverture du COMPTE). Cette inscription est gratuite et s'effectue en complétant le formulaire d'inscription accessible sur la PLATEFORME. L'ouverture d'un COMPTE est obligatoire pour utiliser les SOLUTIONS.

Pour ouvrir un COMPTE, l'UTILISATEUR doit ainsi fournir les informations suivantes :

- Ses informations personnelles : nom / prénom / civilité / adresse e-mail professionnelle / mot de passe / numéro de téléphone.
- Les informations sur son entreprise : raison sociale / adresse postale / numéro SIRET, numéro de TVA intracommunautaire ou numéro DUNS®, en fonction de la localisation de la société de rattachement.

Les champs doivent obligatoirement être remplis afin que l'inscription puisse être validée.

L'UTILISATEUR est invité dans ce cadre à lire et à accepter expressément les présentes CGU en cochant la case adéquate et garantit être habilité à la faire pour l'entreprise qu'il représente. Cette acceptation crée un contrat entre UPPLY et l'entreprise de l'UTILISATEUR pour l'utilisation de la PLATEFORME.

UPPLY enverra un email à l'UTILISATEUR lui demandant de confirmer l'adresse électronique renseignée lors de l'inscription. UPPLY procédera à la vérification de l'entreprise de rattachement de l'UTILISATEUR. A cet égard, UPPLY se réserve la possibilité de demander le KBIS de l'entreprise concernée, la pièce d'identité d'un représentant légal présent sur le KBIS ou la copie de la délégation de pouvoir de l'un des représentants légaux.

Chaque UTILISATEUR s'engage à ce que ses données soient exactes, complètes et non équivoques et à assurer régulièrement, en tant que de besoin, la mise à jour de ses données, sous peine d'exclusion.

Par défaut, le premier UTILISATEUR ayant confirmé son adresse email pour une entreprise donnée a la qualité d'UTILISATEUR ADMINISTRATEUR tel que détaillée à l'article 6.2 ci-dessous.

6.2. Gestion du COMPTE

Il appartient à l'UTILISATEUR de tenir ses IDENTIFIANTS rigoureusement secrets et de prendre toute mesure pour préserver leur confidentialité. De convention expresse entre les PARTIES, toute connexion à son COMPTE et toute opération effectuée au moyen de ses IDENTIFIANTS seront présumées avoir été faites par l'UTILISATEUR lui-même, pour le compte de son entreprise. A ce titre, il sera responsable de toute action effectuée par l'intermédiaire de son COMPTE.

En cas d'atteinte à l'utilisation de son COMPTE et / ou de ses IDENTIFIANTS ou de suspicion d'une utilisation frauduleuse, l'UTILISATEUR s'engage à contacter UPPLY dans les plus brefs délais par courriel à : **service.client@upply.com**

L'UTILISATEUR ADMINISTRATEUR peut nommer un nouvel UTILISATEUR ADMINISTRATEUR et peut gérer les accès des autres UTILISATEURS de son entreprise. L'UTILISATEUR ADMINISTRATEUR s'engage à supprimer immédiatement l'accès d'un UTILISATEUR qui quitterait son entreprise. En cas de suppression d'un UTILISATEUR, seul cet UTILISATEUR n'aura plus accès aux données de la société concernée.

L'UTILISATEUR s'interdit formellement de créer plus d'un COMPTE, sauf changement d'entreprise.

6.3. Enrichissement du profil de l'UTILISATEUR

En cliquant sur [Paramètre] et l'onglet [Mon Profil], l'UTILISATEUR peut :

- accéder, modifier ses DONNEES PERSONNELLES,
- changer son mot de passe à tout moment,
- gérer ses abonnements à la newsletter et être alerté de nouvelles offres / services.

Seul l'UTILISATEUR ayant la qualité d'UTILISATEUR ADMINISTRATEUR pour son entreprise peut modifier les données de son entreprise en cliquant sur [Paramètre] et l'onglet [Mon Profil].

UPPLY se réserve le droit de mettre en place une solution de Single Sign-On (SSO) pour la gestion des mots de passe, permettant ainsi une authentification unique et sécurisée pour accéder aux différents services.

6.4. Suppression du COMPTE

L'UTILISATEUR est libre, à tout moment, de supprimer son COMPTE en envoyant un courriel à : **service.client@upply.com**.

L'UTILISATEUR ayant la qualité d'UTILISATEUR ADMINISTRATEUR pour son entreprise est libre, à tout moment, de supprimer le COMPTE d'un autre UTILISATEUR affilié à son entreprise en cliquant sur [Paramètre] puis sur l'onglet [Gestion utilisateurs] et en sélectionnant l'option [Supprimer].

UPPLY confirmera la suppression du COMPTE de l'UTILISATEUR en lui adressant un courriel à l'adresse renseignée sur son COMPTE.

Toutes les DONNEES PERSONNELLES associées au COMPTE seront conservées dans les archives sécurisées d'UPPLY pour une durée de trois (3) ans à compter de la désinscription puis supprimées conformément à la Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante :

https://www.upply.com/hubfs/Juridique/Politique_de_Confidentialite/Politique_de_confidentialite_Upply.pdf

Il est rappelé que, sur demande de l'UTILISATEUR et conformément au droit de portabilité, UPPLY fournira l'ensemble des DONNEES PERSONNELLES associées à son COMPTE sous un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

Dans le cas où l'UTILISATEUR ne se connecterait pas à son COMPTE pendant une durée de trois (3) années successives, celui-ci sera automatiquement supprimé.

UPPLY se réserve le droit de suspendre l'accès aux SOLUTIONS et au COMPTE, sans avertissement préalable et à sa seule discrétion, en cas de violation d'une ou de plusieurs dispositions des CGU. L'UTILISATEUR sera informé de cette décision par le biais d'un courrier électronique.

ARTICLE 7. OBLIGATION DES PARTIES

7.1. Obligations des UTILISATEURS

Dans le cadre de l'utilisation de la PLATEFORME, chaque UTILISATEUR s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes CGU.

Chaque UTILISATEUR a pour obligation de :

- Se comporter de façon loyale à l'égard de UPPLY et des tiers ;
- Être honnête et sincère dans les informations fournies à UPPLY et aux autres UTILISATEURS ;
- Utiliser la PLATEFORME conformément à son objet tel que décrit dans les présentes CGU ;
- Ne pas détourner la finalité de la PLATEFORME pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimés par le Code pénal ou toute autre loi ;
- Respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle de UPPLY portant sur les éléments de la PLATEFORME et le cas échéant, les droits de propriété intellectuelle des autres UTILISATEURS ;
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal aux systèmes de traitements automatisés de données mis en œuvre sur la PLATEFORME ;
- Ne pas modifier les informations mises en ligne par UPPLY ou par un autre UTILISATEUR ;
- Ne pas utiliser la PLATEFORME pour envoyer massivement des messages non sollicités (publicitaires ou autres) ;
- Ne pas diffuser des données ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, de ralentir ou d'interrompre le fonctionnement normal de la PLATEFORME ;
- Ne pas perturber le fonctionnement du SITE INTERNET ;
- Conserver la confidentialité de ses identifiants et mot de passe en ne les communiquant à quiconque ;
- Ne pas porter atteinte à la vie privée, au secret des affaires, ni au secret des correspondances en utilisant le SITE ;
- Ne pas reproduire, représenter ou communiquer au public de quelque façon que ce soit tout ou partie du SITE ;
- Ne pas développer, prendre en charge ou utiliser des logiciels, des dispositifs, des scripts, des robots ou tout autre moyen ou processus (notamment des robots d'indexation, des modules d'extension de navigateur et compléments, ou toute autre technologie ou tout travail physique) visant à effectuer du web scraping du SITE et/ou des SOLUTIONS ;
- Ne pas extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen, et sous quelque forme que ce soit, tout ou partie du SITE qui constitue une BASE DE DONNEES protégée par la loi.

L'utilisation du COMPTE par l'UTILISATEUR est personnelle. L'UTILISATEUR est donc seul responsable des actions qu'il réalise via son COMPTE.

L'UTILISATEUR s'engage de manière générale à ne pas contrevenir aux prescriptions légales et réglementaires applicables au SITE et notamment aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

L'UTILISATEUR s'engage à ne mettre à disposition de UPPLY que des contenus dont il est l'auteur ou qu'il est autorisé à publier.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et conformément à la loi du 29 juillet 1981 relative à la liberté de la presse, l'UTILISATEUR s'engage à ne pas diffuser de message, avis ou information :

- Constitutifs de dénigrement fautif visant UPPLY ou les UTILISATEURS ;
- À caractère injurieux, diffamatoire, sexiste, pornographique, pédophile, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ;
- Incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race, une orientation sexuelle ou une religion déterminée ;
- Menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- Incitant à la haine, à la violence, à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ou au suicide ;
- Permettant à des tiers d'interrompre, altérer, détruire ou limiter les fonctionnalités de tout ordinateur ou réseau, par l'intermédiaire d'actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunications, de virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
- À caractère commercial (prospection, racolage, prostitution...);
- Visant à faire la publicité ou constitutif de diffusion d'annonces publicitaires ;
- Portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, notamment au regard du droit d'auteur ou du droit des marques ;
- Portant atteinte au droit à l'image ou au respect de la vie privée ;
- Portant atteinte aux intérêts et aux droits de tiers ;
- En violation du secret des affaires ou au secret des correspondances ;
- Et de façon générale, tout contenu contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

L'UTILISATEUR est le seul responsable des contenus qu'il met à disposition sur le SITE INTERNET.

UPPLY se réserve le droit de supprimer tout contenu posté par un UTILISATEUR manifestement illicite qui lui aura été signalé par un UTILISATEUR, conformément aux dispositions légales en vigueur et prévues notamment dans la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique du 21 juin 2004. La responsabilité de UPPLY pourra en aucun cas être recherchée en cas d'exercice de cette faculté.

L'UTILISATEUR autorise expressément UPPLY à utiliser, distribuer, héberger, stocker, reproduire, modifier, adapter, traduire et afficher ses contenus sur le SITE INTERNET et/ou tout autre media (y compris les médias physiques et numériques), par tout moyen, à des fins d'exploitation et d'amélioration des SOLUTIONS proposées par UPPLY et du SITE INTERNET. Cette autorisation est valable pour le monde entier et concédée pour une durée de dix (10) ans à compter de la mise à disposition du contenu par l'UTILISATEUR.

L'UTILISATEUR déclare et garantit que tout document, information, données et contenus fournis à UPPLY pendant son utilisation du SITE INTERNET et/ou des SOLUTIONS sont exacts et à jour au moment de la communication.

L'UTILISATEUR garantit UPPLY contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un UTILISATEUR ou d'un tiers qui considérerait qu'un contenu d'un UTILISATEUR porte atteinte à ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits y étant attachés et s'engage à prendre en charge tous les dommages et intérêts ou frais de justice (y compris les frais d'avocat, dépens et frais non compris dans les dépens) que UPPLY pourrait avoir à supporter en raison du contenu mis à disposition par l'UTILISATEUR.

Hyperliens

Le présent SITE INTERNET peut contenir des liens vers des sites internet tiers qui ne sont pas sous le contrôle d'UPPLY. UPPLY n'émet aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit au sujet de tout autre site internet auquel l'UTILISATEUR peut avoir accès par l'intermédiaire du SITE INTERNET d'UPPLY. Lorsque l'UTILISATEUR accède à un site internet tiers, il le fait à ses propres risques et reconnaît qu'UPPLY n'est aucunement responsable du contenu, de la publicité, des produits ou d'autres éléments et données disponibles sur ce site internet tiers. L'UTILISATEUR reconnaît et accepte également qu'UPPLY n'assume aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation d'un site internet tiers. Les références à des sociétés tierces et aux sites internet tiers sur le SITE INTERNET d'UPPLY sont faits à titre informatif uniquement et ne constituent pas une approbation ou une recommandation.

En conséquence, UPPLY ne pourra pas notamment être tenue responsable des conditions d'accès, des services qui y sont proposés, de leur contenu et/ou des éléments qui y sont stockés, des mises à jour qui leur sont apportées, etc. Si l'UTILISATEUR décide d'utiliser un hyperlien pour accéder à un site internet tiers, l'UTILISATEUR le fait à ses propres risques. Les présentes CGU ne seront plus en vigueur, il est donc recommandé à l'UTILISATEUR de lire les conditions d'utilisation applicables aux sites internet tiers.

7.2. Obligations d'UPPLY

L'obligation générale d'UPPLY est une obligation de moyens. Il ne pèse sur UPPLY aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée d'aucune sorte.

7.2.1. Disponibilité de la PLATEFORME

UPPLY mettra en œuvre tous les moyens raisonnablement requis pour rendre accessible la PLATEFORME 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou d'un évènement hors du contrôle d'UPPLY et sous réserve des éventuelles pannes ou interventions de maintenance corrective nécessaires au bon fonctionnement de la PLATEFORME.

Toutefois, UPPLY ne saurait être tenue responsable des perturbations, coupures et anomalies qui ne sont pas de son fait et qui affecteraient, par exemple, les transmissions par le réseau Internet et plus généralement par le réseau de communication, quelles qu'en soient l'importance et la durée.

Il est par ailleurs précisé qu'UPPLY se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à la PLATEFORME ou de suspendre tout ou partie des SOLUTIONS pour des raisons de maintenance, pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités, pour l'audit du bon fonctionnement ou encore en cas de dysfonctionnement ou de menace de dysfonctionnement.

UPPLY attire toutefois l'attention des UTILISATEURS sur le fait que les protocoles actuels de communication via internet ne permettent pas d'assurer de manière certaine et continue la transmission des échanges électroniques (messages, documents, identité de l'émetteur ou du destinataire).

7.2.2. Maintenance corrective

UPPLY mettra en œuvre tous les moyens raisonnablement requis pour faire effectuer, dans les meilleurs délais, les corrections techniques à apporter à la PLATEFORME concernant les éventuelles anomalies de fonctionnement et/ou de conformité par rapport aux normes applicables en matière de sécurité.

UPPLY met à disposition des UTILISATEURS un service d'assistance accessible à l'adresse suivante : service.client@upply.com et par téléphone sur le numéro mis à disposition sur le site <https://www.upply.com>, de 9h à 18h du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Toute intervention résultant d'une mauvaise utilisation par l'UTILISATEUR de la PLATEFORME ou des SOLUTIONS pourra donner lieu à une facturation spécifique.

7.2.3. Sécurité

UPPLY mettra en œuvre tous les moyens raisonnablement requis pour :

- Assurer une sécurité logique et physique de ses systèmes d'information ;
- Réduire au minimum le risque d'une infraction de sécurité ;

de manière à optimiser les conditions de fourniture des SOLUTIONS par l'intermédiaire de la PLATEFORME.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

8.1. Responsabilité de UPPLY

8.1.1. Principes généraux

UPPLY décline toute responsabilité :

- en cas d'impossibilité d'accéder temporairement à la PLATEFORME pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées. Les UTILISATEURS reconnaissent que la responsabilité d'UPPLY ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements ou d'interruptions desdits réseaux de transmission ;
- en cas d'attaques virales, intrusion illicite dans un système de traitement automatisé de données ;
- en cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la PLATEFORME par un UTILISATEUR ou un tiers ;
- quant au contenu des sites internet tiers vers lesquels renvoient des liens hypertextes présents sur la PLATEFORME ;
- en cas de non-respect des présentes CGU imputable aux UTILISATEURS ;
- en cas de retard ou d'inexécution de ses obligations, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 9 des présentes CGU ;
- en cas de cause étrangère non imputable à UPPLY ;
- en cas d'usage des services pour des finalités autres que celles prévues dans les présentes CGU-CGS.

L'UTILISATEUR pourra engager la responsabilité d'UPPLY dès lors qu'il aura préalablement notifié par lettre recommandée avec accusé de réception le manquement allégué et qu'UPPLY n'aura pas répondu dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette mise en demeure. En tout état de cause, il est rappelé que la responsabilité d'UPPLY ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée. La responsabilité d'UPPLY est en tout état de cause limitée à cinq-mille (5.000) € par événement et par année civile.

UPPLY n'est pas en mesure de garantir à l'UTILISATEUR que le SITE INTERNET répondra exactement à ses attentes ni qu'aucune erreur n'apparaîtra au cours de son utilisation. UPPLY ne garantit ni la fiabilité ou l'exactitude des informations figurant sur le SITE INTERNET, ni la compatibilité du SITE INTERNET aux usages spécifiques de l'UTILISATEUR.

En particulier, UPPLY ne déclare ni ne garantit que le contenu du SITE INTERNET sera exempt d'erreurs et que la plate-forme du SITE INTERNET sera exempte de virus ou d'autres éléments nuisibles, que les informations diffusées sont exhaustives, à jour, exactes, utilisées dans la pratique ou sont matériellement accessibles au moment où l'UTILISATEUR accède au SITE INTERNET ou que les erreurs et les défauts seront corrigés. L'UTILISATEUR doit prendre ses propres précautions à cet égard.

UPPLY ne pourra pas être tenue responsable :

- (i) de toute utilisation non conforme du SITE INTERNET par les UTILISATEURS ou tout autre tiers, ou
- (ii) des contenus et DONNEES mis à disposition par les UTILISATEURS dans le cadre de l'utilisation du SITE INTERNET. Dans l'hypothèse où la responsabilité d'UPPLY était recherchée par un tiers en raison d'un manquement de l'UTILISATEUR à l'une quelconque des stipulations des CGU, UPPLY pourra appeler l'UTILISATEUR en garantie ;
- (iii) en cas de difficulté de transmissions ou, plus généralement, de toute perturbation du réseau de télécommunications et d'internet. Il appartient à l'UTILISATEUR de disposer des compétences et des moyens nécessaires (aux frais de l'UTILISATEUR : accès internet, abonnement téléphonique etc.) pour accéder aux différentes SOLUTIONS ;
- (iv) en cas d'inaccessibilité du SITE INTERNET, quelle qu'en soit la raison et/ou sa durée ;
- (v) en cas de perte ou de dommage subi par l'UTILISATEUR ou tout tiers à la suite d'une défaillance (i) d'accès à la SOLUTION (ii) du réseaux de l'Internet, (iii) des moyens de télécommunications et,
- (vi) plus généralement, de tout fait ne relevant pas directement et/ou exclusivement d'UPPLY ou de tout événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français ;

L'UTILISATEUR reconnaît que le SITE INTERNET est actuellement hébergé pour UPPLY par la société Microsoft Ireland Operations Ltd enregistrée sous le numéro VAT Regn No. IE8256796U et domiciliée au : One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18, D18 P521, Ireland (ci- après désignée "Microsoft"). Dans la mesure permise par la loi applicable, nonobstant toute autre disposition des présentes CGU, l'UTILISATEUR reconnaît et accepte qu'UPPLY ne sera pas responsable des actes et omissions de la société Microsoft. De plus, UPPLY ne garantit pas que les services d'hébergement seront

ininterrompus, exempts d'erreurs, ou sans risques. L'UTILISATEUR reconnaît et accepte qu'UPPLY utilise un environnement d'hébergement externalisé et qu'UPPLY ne peut pas contrôler directement les opérations de cet environnement. En acceptant les présentes CGU, l'UTILISATEUR confirme et accepte se conformer aux Conditions d'Utilisation de Microsoft.

8.1.2. Statut d'hébergeur

Les UTILISATEURS reconnaissent que UPPLY a la qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique dite LCEN.

A ce titre, UPPLY se réserve la possibilité de retirer tout contenu qui lui aura été signalé et qu'elle considèrera comme manifestement illicite au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique dite LCEN.

La notification des contenus manifestement illicites par un UTILISATEUR ou tout autre tiers doit se faire par courrier électronique à l'adresse **service.client@upply.com** ou par courrier en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : **26 Quai Charles Pasqua, 92300 Levallois-Perret.**

Conformément à l'article 6 I 5° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique dite LCEN, la notification, pour être valide, doit reprendre les éléments suivants :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ; étant précisé que la condition relative à la fourniture de l'identité du notifiant est réputée acquise si celui-ci est un utilisateur inscrit du service de communication au public et qu'il est connecté au moment de procéder à la notification et que l'hébergeur a recueilli les éléments nécessaires à son identification ;
- les nom et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ; étant précisé que ces conditions sont réputées satisfaites dès lors que le service permet de procéder précisément à cette notification par un dispositif technique directement accessible depuis ledit contenu litigieux ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits étant précisé que cette condition est réputée satisfaite dès lors que le service de communication au public en ligne permet de procéder à la notification par un dispositif technique proposant d'intégrer la catégorie d'infraction à laquelle peut être rattaché ce contenu litigieux ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté sauf exception prévue pour certaines infractions par l'article 6 I 5° de la LCEN.

8.2. Responsabilité de l'UTILISATEUR

L'UTILISATEUR est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à UPPLY à d'autres UTILISATEURS ou à tout tiers du fait de son utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la PLATEFORME. UPPLY décline toute responsabilité à ce titre, et en particulier lorsque la cause du préjudice constitue une violation des présentes CGU.

L'UTILISATEUR garantit UPPLY contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un UTILISATEUR ou d'un tiers qui considèrerait qu'un contenu d'un UTILISATEUR porte atteinte à ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits y étant attachés et s'engage à prendre en charge tous les dommages et intérêts ou frais de justice que UPPLY pourrait avoir à supporter en raison du contenu mis à disposition par l'UTILISATEUR.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

La responsabilité d'UPPLY ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGU découle d'un cas de force majeure telle que définie au Code Civil et par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un évènement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du CONTRAT et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du CONTRAT. Si l'empêchement est définitif, le CONTRAT est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un évènement revêtant les caractéristiques de force majeure, UPPLY s'efforcera d'informer l'UTILISATEUR dans les meilleurs délais.

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1 SITE INTERNET de UPPLY et éléments qui le composent

Le SITE INTERNET , tous ses éléments constitutifs (y compris mais non limités à l'ensemble des savoir-faire, secrets commerciaux, textes, présentations, vidéos, photographies, documents téléchargeables, charte graphique, interfaces, marques et logos, BASE DE DONNEES et logiciels) sont protégés par des droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux droits d'auteur, droit sui generis du producteur de bases de données, marques, dessins et modèles, noms de domaine...) et droits voisins détenus exclusivement par UPPLY et/ou par ses concédants de licence.

Sauf clause contraire, les présentes CGU n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à UPPLY au bénéfice des UTILISATEURS.

10.2. Les droits d'UPPLY

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéo, bases de données et textes contenus sur la PLATEFORME, sont la propriété exclusive de UPPLY et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sous peine de poursuites judiciaires.

Il en est de même des développements informatiques, technologies et développements sous-jacents constituant la PLATEFORME.

Ils ne peuvent donc être reproduits, décompilés, désassemblés sans autorisation expresse préalable, sous peine de poursuites judiciaires.

10.3. Utilisations Interdites

Toute reproduction totale ou partielle des contenus de la PLATEFORME par quelque procédé que ce soit est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants et les articles L.713-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle.

UPPLY interdit par ailleurs expressément :

1° L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la BASE DE DONNEES de la PLATEFORME sur un autre support, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ;

2° La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la BASE DE DONNEES de la PLATEFORME, quelle qu'en soit la forme ;

3° L'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la BASE DE DONNEES de la PLATEFORME dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales de cette base.

A ce titre, l'UTILISATEUR s'engage à n'utiliser aucun contenu de la PLATEFORME, hors des autorisations délivrées dans le cadre des présentes CGU.

10.4 Licence d'utilisation accordée par l'UTILISATEUR

L'UTILISATEUR accorde expressément à UPPLY, gratuitement, une licence mondiale transférable et sous-licenciable sur les DONNEES communiquées à UPPLY pendant son utilisation du SITE INTERNET et/ou des SOLUTIONS, pour toute leur durée de protection afin qu'UPPLY utilise les données à ses propres fins commerciales afin notamment d'améliorer les SOLUTIONS du SITE INTERNET.

L'UTILISATEUR accorde en particulier à UPPLY le droit d'utiliser, distribuer, héberger, stocker, reproduire, communiquer, publier, modifier, adapter, traduire et afficher les éléments, informations et DONNEES dans sa BASE DE DONNEES de la SOLUTION SMART sans préjudice des droits de propriété intellectuelle d'UPPLY et/ou de ses concédants de licence.

L'UTILISATEUR autorise expressément UPPLY à utiliser, distribuer, héberger, stocker, reproduire, communiquer, publier, modifier, adapter, traduire et afficher ses DONNEES sur le SITE INTERNET, sur les réseaux sociaux et/ou tout autre média (y compris les médias physiques et numériques, dossier de presse, support commercial, matériel promotionnel et/ou publicitaire), par tout moyen, à des fins d'exploitation, d'amélioration, de promotion, de marketing, de publicité des SOLUTIONS proposées par UPPLY et du SITE INTERNET. Cette autorisation est valable pour le moment entier et pour la durée protection dont peuvent bénéficier les DONNEES au terme de la législation applicable.

ARTICLE 11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exploitation de la PLATEFORME, UPPLY est susceptible de collecter des DONNEES PERSONNELLES des UTILISATEURS.

LES DONNEES PERSONNELLES de l'UTILISATEUR sont nécessaires à la gestion de la PLATEFORME et de son COMPTE et à lui envoyer des newsletters exclusivement issues d'UPPLY, sauf s'il ne souhaite plus recevoir de telles communication de la part de UPPLY.

Ces données seront conservées confidentiellement par UPPLY pour les besoins du CONTRAT, de son exécution et dans le respect de la loi, pendant une durée de trois (3) ans à compter de la suppression du COMPTE de l'UTILISATEUR.

Les données peuvent être communiquées en tout ou partie aux services concernés d'UPPLY et à ses prestataires de service.

A ce titre, l'UTILISATEUR est invité à la consulter la Politique de confidentialité de UPPLY accessible à l'adresse suivante :

https://www.upply.com/hubfs/Juridique/Politique_de_Confidentialite/Politique_de_confidentialite_Upply.pdf

qui lui donnera l'ensemble des informations relatives à la protection des données à caractère personnel et aux traitements effectués via la PLATEFORME.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données dit RGPD), UPPLY assure la mise en œuvre des droits des personnes concernées.

Il est rappelé que l'UTILISATEUR dont les DONNEES PERSONNELLES sont traitées bénéficie des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement conformément aux articles 49,50,51,53 et 55 de la Loi Informatique et Libertés et aux dispositions des articles 15, 16, 17 et 18 du Règlement Général européen sur la Protection des Personnes (RGPD).

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi Informatique et Libertés et à l'article 21 du RGPD, l'UTILISATEUR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sans motif et sans frais.

L'UTILISATEUR peut également définir le sort de ses DONNEES PERSONNELLES après sa mort et choisir qu'UPPLY puisse communiquer ou non ses DONNEES PERSONNELLES à un tiers que l'UTILISATEUR aura préalablement désigné.

L'UTILISATEUR peut exercer ses droits en adressant un courrier électronique à l'adresse : dpo@upply.com ou en envoyant un courrier à : **26 Quai Charles Pasqua, 92300 Levallois-Perret.**

Enfin, l'UTILISATEUR peut également introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

ARTICLE 12. DONNEES DE L'UTILISATEUR

L'UTILISATEUR reconnaît et garantit :

- Qu'il possède tous les droits, consentements et/ou permissions nécessaires pour utiliser, fournir à UPPLY, autoriser UPPLY à recevoir, posséder et utiliser comme indiqué dans les CGU toutes DONNEES qu'il fournit à UPPLY dans le cadre de son utilisation de la PLATEFORME ;
- Que le fait de fournir ces DONNEES à UPPLY ne viole aucun droit de tiers, aucun contrat et aucune loi ou réglementation ;

L'UTILISATEUR devra indemniser et dégager de toute responsabilité UPPLY, ses dirigeants et employés de toute réclamation, demande, action ou procédure intentée contre UPPLY par un tiers alléguant que la réception, la possession ou l'utilisation par UPPLY de telles DONNEES viole le droit d'un tiers, un contrat ou toute loi ou réglementation, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits y étant attachés et s'engage à prendre en charge tous les dommages-intérêts ou frais de justice (y compris les frais d'avocat, dépens et frais non compris dans les dépens) que UPPLY pourrait avoir à supporter en raison des DONNEES mises à disposition par l'UTILISATEUR.

UPPLY met en œuvre les moyens de protection technique raisonnablement requis pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des DONNEES. De plus, UPPLY fait appel à des fournisseurs de services de tests d'intrusion reconnus dans l'industrie afin d'identifier et de résoudre les vecteurs d'attaques prévisibles et les scénarios d'intrusions potentielles.

UPPLY peut utiliser les DONNEES afin d'opérer la PLATEFORME et les SOLUTIONS et de les améliorer. Il est précisé qu'aucun élément identifiant l'UTILISATEUR autre que ce qu'y mettra lui-même l'UTILISATEUR ne sera publié par UPPLY sur le SITE INTERNET ou au sein des SOLUTIONS lors de l'utilisation par UPPLY des DONNEES de l'UTILISATEUR.

En acceptant les CGU, les UTILISATEURS acceptent expressément que leurs DONNÉES soient transmises aux éventuels sous-traitants de UPPLY aux fins d'améliorations des SOLUTIONS proposées par UPPLY.

ARTICLE 13. ASSISTANCE

Toute question ou réclamation concernant l'utilisation ou le fonctionnement de la PLATEFORME peut être formulée selon les modalités suivantes :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.client@upply.com
- par téléphone sur le numéro mis à disposition sur le site <https://www.upply.com>

Dans le cadre des échanges téléphoniques entre le service client et les UTILISATEURS d'UPPLY, un enregistrement des conversations pourra être réalisé, à moins que l'UTILISATEUR exprime expressément son opposition à l'enregistrement au cours de son appel.

ARTICLE 14. DISPOSITIONS GENERALES

Le fait que l'une des PARTIES n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les UTILISATEURS à méconnaître les présentes CGU.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 15. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGU ainsi que les relations entre l'UTILISATEUR et UPPLY sont régies par le droit français.

Les CGU constituent l'intégralité de l'accord entre UPPLY et l'UTILISATEUR (et l'entreprise qu'il représente) quant à leur objet. Cet accord annule et remplace tout accord antérieur ou contemporain, écrit ou oral concernant les points y étant abordés et prévaut sur toutes les conditions contradictoires.

Les CGU sont établies en langue anglaise et en langue française. En tout état de cause, la version française des CGU prévaudra sur toute autre version.

En cas de différend survenant entre UPPLY et un UTILISATEUR au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, les PARTIES s'efforceront de le régler à l'amiable.

Dans un tel cas de figure, l'UTILISATEUR est tout d'abord invité à contacter le service de réclamation de UPPLY, par courrier électronique à l'adresse suivante : **service.client@upply.com** ou par téléphone sur le numéro mis à disposition sur le site <https://www.upply.com>.

Le service réclamation fera ses meilleurs efforts pour traiter les réclamations dans un délai d'un (1) mois. En tout état de cause, l'UTILISATEUR sera informé du délai de traitement de sa demande.

Si aucun accord n'est trouvé, il sera alors proposé une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi, en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif aux présentes CGU, y compris portant sur sa validité.

La PARTIE souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre PARTIE par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit.

La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, l'UTILISATEUR ou UPPLY peut à tout moment se retirer du processus.

Dans l'hypothèse où la médiation échouerait ou ne serait pas envisagée, le litige ayant pu donner lieu à une médiation sera confié aux tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de Paris.

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

TOUTE OUVERTURE D'UN COMPTE SUR LA PLATEFORME PAR LE CLIENT IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE PAR CELUI-CI DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (CGS).

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes définis (figurant en lettres capitales) utilisés dans les présentes CGS, qui ne sont pas définis ci-dessous ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales d'Utilisation :

« **CLIENT** » : désigne toute entreprise pour le compte de laquelle un COMPTE a été ouvert par un UTILISATEUR sur la PLATEFORME pour accéder aux SOLUTIONS et les utiliser.

« **CONDITIONS DEROGATOIRES** » : désigne les conditions dérogatoires convenues le cas échéant entre UPPLY et le CLIENT.

« **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION** » ou « **CGU** » : désigne les conditions contractuelles mises à disposition sur la page d'accueil de la PLATEFORME, afin d'encadrer l'utilisation de celle-ci par tout UTILISATEUR.

« **CONDITIONS GENERALES DE SERVICES** » ou « **CGS** » désigne les présentes conditions générales et les conditions particulières applicables, qui encadrent l'utilisation par le CLIENT des SOLUTIONS mises à disposition par UPPLY.

« **DEVIS** » : désigne, le cas échéant, les conditions tarifaires spécifiques proposées par UPPLY au CLIENT pour l'utilisation d'une SOLUTION.

« **HEURES OUVREES** » : désigne la période de travail au cours des JOURS OUVRES allant de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (heure française), hors jours fériés.

« **INCIDENTS** » : désigne tous les manquements du TRANSPORTEUR ou du CHARGEUR, ou empêchement du destinataire, dans le cadre de la réalisation de la PRESTATION DE TRANSPORT à l'exclusion des SINISTRES, tels que les retards, modifications, annulation, non-présentation ou non-réalisation de la PRESTATION DE TRANSPORT en dehors des délais prévus dans les présentes.

« **INFORMATIONS CONFIDENTIELLES** » : désigne toutes les informations financières, juridiques, techniques, commerciales, stratégiques, ainsi que les données, documents de toute nature, dessins, concepts, secrets de fabrication, savoir-faire, systèmes d'information, logiciels, transmis ou portés à la connaissance d'une PARTIE au titre du CONTRAT, quels que soient la forme et/ou les supports utilisés.

« **JOURS OUVRES** » désigne les jours de la semaine allant du lundi au vendredi, hors jours fériés en France.

« **PARTIES** » : désigne ensemble UPPLY et le CLIENT.

« **SINISTRE** » : désigne les hypothèses de vols, casses, pertes, ou avaries des MARCHANDISES survenues lors de la PRESTATION DE TRANSPORT.

« **SOLUTION** » : désigne la SOLUTION SMART et / ou la SOLUTION CONNECT.

ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont listés ci-dessous par ordre de priorité descendante :

- Le DEVIS le cas échéant ;
- Les CONDITIONS DEROGATOIRES le cas échéant ;
- Les Conditions Particulières et leurs annexes ;
- Les Conditions Générales de Services ;
- Les CGU.

UPPLY se réserve la possibilité de modifier à tout moment les CGS. Ces modifications seront portées à la connaissance du CLIENT par tous moyens avant l'entrée en vigueur des changements. En cas de modifications substantielles des présentes, il convient de distinguer les hypothèses suivantes :

- Soit le CLIENT refuse les modifications substantielles dans les sept (7) jours suivant la notification, auquel cas il pourra résilier le CONTRAT dans les conditions prévues à l'article 11 des présentes.
- Soit le CLIENT ne refuse pas les modifications substantielles dans les sept (7) jours suivant la notification, auquel cas celles-ci entreront automatiquement en vigueur à compter de la notification sans autre formalité.

ARTICLE 3. OBJET

Les CGS ont pour objet de fixer les conditions et modalités d'utilisation par le CLIENT de la ou des SOLUTIONS auxquelles il souscrit sur la PLATEFORME, ainsi que les droits et obligations respectifs des PARTIES induits par l'utilisation de la SOLUTION.

Elles priment sur toutes autres conditions du CLIENT qui ne peut, en conséquence, se prévaloir d'une quelconque disposition de ses propres conditions générales et/ou particulières d'achat.

ARTICLE 4. MODALITES D'ACCES AU(X) SOLUTION(S)

L'utilisation des SOLUTIONS est réservée aux professionnels qui disposent d'un COMPTE ouvert sur la PLATEFORME et qui ont souscrit sur celle-ci à une ou plusieurs SOLUTIONS.

UPPLY vérifie la complétude et la cohérence du dossier du CLIENT et valide, ou non, son statut de CHARGEUR ou de TRANSPORTEUR. Une même société peut être CHARGEUR et TRANSPORTEUR si elle répond aux conditions d'accès de ces deux statuts.

Le refus du CLIENT de fournir à UPPLY les documents à jour peut entraîner, si les vérifications des documents par UPPLY sont impossibles, une suspension temporaire de l'accès à la SOLUTION CONNECT et ce, jusqu'à la vérification desdits documents.

ARTICLE 5. MODALITES FINANCIERES

L'utilisation des SOLUTIONS est soumise aux modalités financières détaillées le cas échéant dans les DEVIS, les CONDITIONS DEROGATOIRES ou les CONDITIONS PARTICULIERES.

Le taux d'intérêt applicable s'entend du taux d'intérêt légal appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

Les intérêts de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel ou une mise en demeure soit nécessaire. Tout CLIENT en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

Lorsque des frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, UPPLY pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS D'UPPLY

UPPLY s'oblige à mettre les SOLUTIONS à la disposition du CLIENT dans les conditions prévues aux présentes CGS, les DEVIS, les CONDITIONS DEROGATOIRES et/ou les CONDITIONS PARTICULIERES et à fournir dans ce cadre au CLIENT les services qui y sont décrits.

UPPLY est soumise à une obligation générale de moyens et n'est tenue d'aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée d'aucune sorte sauf stipulation différente des CONDITIONS PARTICULIERES de la SOLUTION CONNECT ou dispositions légales applicables.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Afin de permettre à UPPLY de fournir les services couverts par les SOLUTIONS dans les meilleures conditions, le CLIENT s'engage à :

- Fournir des données à jour et exactes ;
- Payer le prix correspondant aux SOLUTIONS.
- Identifier de façon apparente et lisible les données issues de la BASE DE DONNEES d'UPPLY, lorsque celles-ci sont diffusées ou reproduites dans le cadre d'une utilisation de rapports pour ses propres besoins internes, via la mention suivante : « Source : upply.com », accompagnée du logo UPPLY mis à disposition par UPPLY dans le format adéquat. L'utilisation des DONNEES en dehors de l'entreprise du client, notamment à des fins commerciales, doit faire l'objet d'un accord exprès d'UPPLY.

ARTICLE 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Article 8.1 – Propriété d'UPPLY

Le CLIENT reconnaît les droits de propriété intellectuelle d'UPPLY sur la PLATEFORME, ses composantes, les BASES DE DONNEES et les contenus y afférents et renonce à contester ces droits sous quelque forme que ce soit.

Les contenus sur la PLATEFORME, sont la propriété intellectuelle exclusive d'UPPLY et/ou de ses partenaires et ne peuvent être reproduites, utilisées ou représentées sans l'autorisation expresse d'UPPLY sous peine de poursuites judiciaires.

Toute représentation totale ou partielle de la PLATEFORME et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse d'UPPLY est interdite et donnera lieu à des poursuites judiciaires.

Article 8.2 – Licence d'utilisation des SOLUTIONS

Par les présentes CGS, UPPLY accorde au CLIENT une licence non exclusive d'utilisation de la SOLUTION qu'il a choisie.

Il est précisé que la présente licence est incessible et ne saurait être considérée comme un transfert de propriété d'aucune sorte en faveur du CLIENT. Ce dernier s'interdit par conséquent de céder, échanger, prêter, louer ou concéder à un tiers, même à titre gratuit, un quelconque droit d'utilisation conféré par les présentes CGS.

La présente licence est accordée pour le monde entier, pour toute la durée de mise à disposition des SOLUTIONS, en contrepartie du paiement des sommes convenues dans les Conditions Particulières.

Par ailleurs, il est rappelé que toute utilisation non-conforme à la licence est susceptible de poursuites judiciaires.

ARTICLE 9. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre des SOLUTIONS, UPPLY collecte et traite des DONNEES A CARACTERE PERSONNEL. Ces données sont traitées uniquement pour :

- Gérer les relations contractuelles avec le CLIENT ;
- Administrer la PLATEFORME ;
- Établir des statistiques de fréquentation (anonymes et agrégées) de la PLATEFORME ;
- Pouvoir fournir au CLIENT les SOLUTIONS ;
- Suivre les demandes en lien avec le fonctionnement de la PLATEFORME ;

L'ensemble des DONNEES A CARACTERE PERSONNEL du CLIENT seront traitées conformément à ces finalités.

Les DONNEES A CARACTERE PERSONNEL du CLIENT sont conservées en archives sécurisées trois (3) ans à compter de la suppression du COMPTE de l'UTILISATEUR, et sont destinées à UPPLY ainsi qu'à l'ensemble des prestataires associés au fonctionnement de la PLATEFORME.

Le CLIENT bénéficie notamment à ce titre des droits suivants :

- Droit d'accès, de rectification, de mise à jour de ses données conformément aux articles 49 et 50 de la Loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et aux articles 15 et 16 du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) ;
- Droit d'opposition au traitement de ses DONNEES A CARACTERE PERSONNEL conformément à l'article 56 de la Loi Informatique et Libertés, et à l'article 21 du RGPD ;
- Droit à l'effacement de ses DONNEES A CARACTERE PERSONNEL conformément à l'article 17 du RGPD ;
- Droit de retirer son consentement à tout moment conformément à l'article 13-2 c du RGPD lorsque la base légale du traitement est le consentement ;
- Droit à la portabilité des DONNEES A CARACTERE PERSONNEL qu'il a fourni, lorsque ses données font l'objet de traitements automatisés fondés sur son consentement ou sur un CONTRAT, conformément à l'article 20 du RGPD ;
- Droit de définir le sort de ses DONNEES A CARACTERE PERSONNEL après sa mort, et choisir de communiquer ou non à UPPLY, ses données à un tiers qui aura été préalablement désigné. En cas de décès et à défaut d'instruction de la part de l'UTILISATEUR, UPPLY s'engage à détruire ses données, sauf si la conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données personnelles réalisé par UPPLY sont détaillées au sein de la Politique de confidentialité accessible ici :

[https://www.upply.com/hubfs/Juridique/Politique de Confidentialite/Politique de confidentialite Upply .pdf](https://www.upply.com/hubfs/Juridique/Politique%20de%20Confidentialite/Politique%20de%20confidentialite%20Upply.pdf)

Le CLIENT peut exercer ses droits en adressant un courrier électronique à l'adresse : dpo@upply.com ou en envoyant un courrier à : **26 Quai Charles Pasqua, 92300 Levallois-Perret.**

Enfin, le CLIENT peut également introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

ARTICLE 10. RESPONSABILITE

Le CLIENT pourra engager la responsabilité d'UPPLY dès lors qu'il aura préalablement notifié par lettre recommandée avec accusé de réception le manquement allégué et qu'UPPLY n'aura pas répondu dans

un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette notification. En tout état de cause, il est rappelé que la responsabilité d'UPPLY ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée.

UPPLY sera dégagée de plein droit de tout engagement et de toute responsabilité :

- En cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence applicable ;
- En cas de défaut de règlement du CLIENT ;
- En cas de violation des présentes et notamment en cas d'usage des services pour des finalités autres que celles prévues dans les présentes CGU-CGS.

Le CLIENT reconnaît par la présente que la responsabilité d'UPPLY ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements ou d'interruptions des réseaux de transmission ou du matériel informatique du CLIENT. UPPLY décline ainsi toute responsabilité en cas de perte de données, intrusions, virus, rupture de service ou autres problèmes étrangers à UPPLY.

En aucun cas la responsabilité d'UPPLY ne pourra être recherchée, quel que soit le type d'action intentée, pour un dommage indirect d'aucune sorte par exemple, et sans que la liste soit exhaustive, tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, trouble commercial, manque à gagner, préjudice d'un tiers, ou action intentée par un tiers contre le CLIENT ainsi que leurs conséquences, lié aux présentes ou à leur exécution. Le CLIENT est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même ou un de ses préposés à UPPLY ou à des tiers du fait de son utilisation des SOLUTIONS.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les PARTIES que si la responsabilité de UPPLY était retenue dans le cadre de l'exécution des CGS, celle-ci serait limitée à à cinq-mille (5 000) € par évènement et par année civile.

Les PARTIES conviennent expressément qu'UPPLY peut faire appel à des prestataires extérieurs ou des partenaires pour exécuter tout ou partie des SOLUTIONS. En tout état de cause, UPPLY demeurera l'interlocutrice unique du CLIENT en cas d'appel à des prestataires extérieurs ou des partenaires et engagera sa responsabilité dans les conditions prévues dans le présent article. Le plafond de responsabilité prévu à l'alinéa précédent trouvera également à s'appliquer dans ce cas.

Il est expressément convenu entre les PARTIES que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

ARTICLE 11. DUREE - RESILIATION

Le CONTRAT est conclu pour la durée prévue aux Conditions Particulières.

En cas de manquement aux présentes stipulations ou de violation des lois et règlements en vigueur, ainsi que d'absence de coopération et/ou de déloyauté, s'il y a urgence à faire cesser les agissements constatés, UPPLY pourra suspendre de plein droit l'accès aux SOLUTIONS, sans indemnité au profit du CLIENT et sans mise en demeure préalable.

Cette décision est portée à la connaissance du CLIENT par courriel et par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les griefs reprochés ainsi que les obligations dont le non-respect est allégué.

UPPLY pourra suspendre le COMPTE du CLIENT afin qu'il régularise les manquements identifiés sous sept (7) jours, à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception et du courriel. A l'issue de ce délai, si le CLIENT n'a pas corrigé les différents manquements, UPPLY pourra résilier la relation contractuelle de plein droit et supprimer le COMPTE par notification par courrier électronique ou lettre recommandée avec accusé de réception.

Par ailleurs, en cas de manquement grave, par une PARTIE, à l'une de ses obligations au titre des présentes, la relation contractuelle pourra être résiliée par l'autre PARTIE. Il est expressément convenu

que cette résiliation aura lieu de plein droit, dix (10) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée sans effet. La mise en demeure, qui devra impérativement indiquer les griefs reprochés et les obligations dont le non-respect est allégué, sera notifiée par courrier électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute résiliation, résolution ou annulation de la relation contractuelle entraîne l'annulation de l'accès aux différentes SOLUTIONS proposés au CLIENT.

Sauf résiliation imputable à une faute d'UPPLY, en cas de résiliation de la relation contractuelle, toutes les sommes dues par le CLIENT à UPPLY sont exigibles immédiatement.

Les articles Propriété intellectuelle et Protection des Données resteront en vigueur en cas de résiliation des présentes et ce pour une durée complémentaire de cinq (5) ans sauf stipulation expresse ou disposition législative ou réglementaire contraire. Il est précisé également que d'autres stipulations peuvent survivre à la résiliation des présentes pour la durée prévue par la clause concernée.

ARTICLE 12. CONFIDENTIALITE

Chaque PARTIE s'engage à n'utiliser les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, directement ou indirectement, en tout ou partie, que pour la stricte exécution du présent CONTRAT.

Toute divulgation infondée pourra engager la responsabilité de son auteur, et ce quelle que soit la cause de la divulgation.

Les obligations de confidentialité stipulées par la présente clause ne s'appliquent pas à l'intégralité ou à toute partie des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES dans la mesure où :

- (a) Elles étaient légalement détenues par la partie destinataire avant leur divulgation ;
- (b) Elles ont été légalement divulguées à la partie destinataire par une tierce partie sans restriction de divulgation ;
- (c) Elles sont assujetties à une obligation légale de divulgation par tout tribunal compétent, autorité ou administration.

La présente clause de confidentialité sera maintenue à l'expiration de la relation contractuelle jusqu'à ce que les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES passent dans le domaine public autrement que par une infraction de la partie destinataire.

ARTICLE 13. NON SOLLICITATION DU PERSONNEL – NON-CONCURRENCE

Chacune des PARTIES renonce à engager ou faire travailler, directement ou par personne interposée, tout collaborateur de l'autre PARTIE. Cet engagement est valable pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant une durée minimum de deux (2) ans après rupture de ce dernier.

En cas de non-respect de cette disposition, il est convenu entre les PARTIES que la pénalité facturée sera équivalente à un (1) an du salaire proposé par le nouvel employeur sauf accord différent convenu entre les PARTIES.

ARTICLE 14. ASSURANCE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, chaque PARTIE au CONTRAT déclare avoir souscrit une assurance en responsabilité civile, d'exploitation et professionnelle de manière à couvrir les conséquences pécuniaires pour l'autre PARTIE des dommages corporels, matériels et immatériels, quelle que soit leur origine, causés à l'autre PARTIE ainsi qu'à tout tiers dont elle aurait à répondre, causés par tout événement et qui serait notamment le fait de ses collaborateurs et/ou sous-traitants éventuels.

Cette assurance est prise auprès d'une compagnie d'assurance notoire. À tout moment, une copie de l'attestation de la police souscrite pourra être fournie sur demande de l'autre PARTIE.

Chaque PARTIE s'engage pendant toute la durée du CONTRAT à maintenir ladite police d'assurances et à acquitter les primes correspondantes.

ARTICLE 15. DISPOSITIONS GENERALES – INDEPENDANCE

Si l'une quelconque des stipulations des CGS venait à être nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Chacune des PARTIES est une personne morale indépendante de l'autre, que ce soit d'un point de vue juridique ou financier. Ainsi chaque PARTIE, agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité.

Aucune des PARTIES ne pourra être considérée comme le représentant de l'autre et ne pourra agir ni s'engager au nom de l'autre.

Chacune des PARTIES s'engage à toujours se comporter vis-à-vis de l'autre, comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment à porter sans délai à la connaissance de l'autre PARTIE, tout différend ou toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution des CGS.

Le CLIENT autorise UPPLY à se référer publiquement au CLIENT en tant que société ayant souscrite à la SOLUTION SMART et/ou en tant que société inscrite sur la PLATEFORME afin d'accéder à la SOLUTION CONNECT. Le CLIENT autorise également UPPLY à publier le nom et le logo du CLIENT sur le SITE INTERNET, les réseaux sociaux et/ou tout autre support marketing ou promotionnel, sans consentement supplémentaire.

ARTICLE 16. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGS, leur exécution et leur interprétation sont soumises exclusivement au droit français.

Les PARTIES s'efforceront de régler à l'amiable tout différend survenant entre elles au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes CGS.

A défaut d'accord amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la saisine de l'une des parties, le litige pourra être soumis au tribunal de commerce de Paris auquel il est fait expressément attribution de compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en réfère ou par requête.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA SOLUTION SMART

TOUTE SOUSCRIPTION A LA SOLUTION SMART PAR LE CLIENT IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE PAR CELUI-CI DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES.

Préambule

UPPLY propose une SOLUTION innovante de comparaison des prix des transports et d'aide à la décision (ci-après « **SOLUTION SMART** »).

Le CLIENT souhaite bénéficier de la SOLUTION SMART.

Afin d'apprécier l'adéquation des SOLUTIONS d'UPPLY à ses besoins et d'effectuer son choix en connaissance de cause, le CLIENT reconnaît qu'UPPLY lui a remis les informations nécessaires, a répondu à ses questions et a procédé à toute démonstration qu'il a pu requérir concernant les SOLUTIONS décrites ci-après.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Particulières non définis ci-dessous sont définis à l'article 1 des Conditions Générales de Services, annexées aux présentes et dans les Conditions Générales d'Utilisation :

« **API** » ou « **API UPPLY** » : désigne une spécification d'interface de programme d'application qui permet aux CLIENTS de bénéficier de la SOLUTION SMART de manière automatisée.

« **ABONNEMENT** » : désigne une formule tarifaire payante proposant diverses FONCTIONNALITES sélectionnées par le CLIENT, pour une durée définie.

« **FONCTIONNALITES** » : désigne les différents services disponibles, qui peuvent notamment englober les conditions d'accès à la plateforme, des options, l'accès à des ressources spécifiques ou niveaux de support. Les services sont détaillés à l'article 2.1.

« **SOLUTION SMART** » ou « **SOLUTION** » : désigne la solution de comparaison et d'analyse des prix des sociétés de prestation de transport accessible via la PLATEFORME ou par API, composée de FONCTIONNALITES, tel que décrit à l'article 2.1 des présentes Conditions Particulières, qui a pour finalité l'information des CLIENTS.

ARTICLE 2. DESCRIPTIF DES SOLUTIONS

2.1 Présentation générale de la SOLUTION SMART

En souscrivant à la SOLUTION SMART d'UPPLY, le CLIENT peut établir une sélection des FONCTIONNALITES parmi celles énumérées ci-après (liste ne soit exhaustive), qui composeront l'ABONNEMENT ou les autres services professionnels choisi par celui-ci :

- **Benchmark** : permet au CLIENT de comparer instantanément un prix de transport par rapport aux prix référencés dans la BASE DE DONNEES UPPLY, sur des critères d'origine, de destination et de poids. Il est précisé que toute requête réalisée depuis la PLATEFORME ou par API sera comptabilisée et facturée à l'exception des cas suivants :
 - toute requête dont l'indice de confiance obtient une note de « D » (indice de confiance faible) ou de « E » (indice de confiance très faible) ;
 - toute requête ayant un statut « erreur ».

- **SmartScan** : permet au CLIENT de comparer de manière autonome un ensemble de prix de transport par rapport aux prix référencés dans la BASE DE DONNEES UPPLY, sur des critères d'origine, de destination et de poids. Le CLIENT doit remettre son fichier sur la plateforme UPPLY, qui restituera un rapport qui détaillera la performance des prix pratiqués. Il est précisé qu'en cas de remise de fichiers identiques à UPPLY, les lignes du fichier seront comptabilisées et facturées lors de chaque remise à l'exception des cas susmentionnés.

Sur demande du CLIENT et moyennant un devis complémentaire, UPPLY pourra effectuer une prestation similaire pour le compte du CLIENT. A cet effet, le CLIENT doit mettre à disposition d'UPPLY un fichier dans un format défini, à la fréquence convenue contractuellement (hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle), via le mode de transmission envisagé (email, FTP). La restitution du fichier par UPPLY interviendra dans le délai convenu entre les parties.

- **UpPLY Freight Index & Trends** (ci-après « UFI ») : permet au CLIENT d'accéder à des indices de suivi de l'évolution des prix de transport de marchandises. Les UFI s'appuient sur la BASE DE DONNEES UPPLY et sont constitués des indices suivants : indices routier, maritime, aérien, UFI Forecasts et UFI Reports.
- **Dashboard** : permet au CLIENT d'accéder à un tableau de bord personnalisé avec les KPI de son choix, se présentant sous une forme synthétique centralisant des indicateurs sélectionnés et des visuels (graphiques). Le dashboard peut notamment comporter un comparatif des prix facturés du client aux prix référencés dans la BASE DE DONNEES UPPLY, sur une période définie.
- **Market Insights** : permet au CLIENT d'accéder aux articles portant sur l'actualité des transports et rédigés par des experts d'UPPLY.
- **Historique des prix** : permet au CLIENT de visualiser, pour une ligne de transport (origine, destination et poids), l'évolution des tarifs sur une période définie.
- **Service client** : permet au CLIENT de bénéficier d'un service client et d'obtenir une réponse à ses demandes d'assistance dans les meilleurs délais.
- **Accompagnement par les experts d'UPPLY** : permet au CLIENT de bénéficier d'un accompagnement, par un expert en transport ou en data science d'UPPLY, afin de répondre à une problématique liée à l'utilisation de la PLATEFORME.
- **Webinaire de formation** : permet au CLIENT de bénéficier d'une formation en ligne sur l'utilisation des outils de la PLATEFORME.

La liste des fonctionnalités n'est pas exhaustive, et d'autres fonctionnalités pourront être incluses en fonction des évolutions et des orientations stratégiques de la société UPPLY.

2.2 Autres services

Les services professionnels désignent les prestations complémentaires à l'ABONNEMENT, tels que les frais de configuration initiale (setup), les rapports ou analyses spécifiques et autres services additionnels. Ces services sont ponctuels et ne sont généralement pas commercialisés sous forme d'ABONNEMENT.

ARTICLE 3. ACCES A LA SOLUTION SMART

3.1 Conditions d'accès à la SOLUTION SMART via la PLATEFORME

Les UTILISATEURS peuvent accéder à la fonctionnalité Benchmark via la PLATEFORME. Cet accès est gratuit, nécessite la création d'un COMPTE UTILISATEUR et est limité à dix (10) requêtes. L'accès est conditionné à la validation du COMPTE UTILISATEUR et l'identité du CLIENT par notre service client.

Au-delà des dix (10) requêtes et afin d'accéder aux autres fonctionnalités, le CLIENT devra contacter le service client par e-mail à l'adresse suivante : service.client@upply.com ou par téléphone sur le numéro mis à disposition sur le site <https://www.upply.com> afin de souscrire un ABONNEMENT ou de bénéficier du free trial tel que décrit à l'article 3.3 des présentes, le cas échéant.

3.2 Conditions d'accès à la SOLUTION SMART via API

Les CLIENTS peuvent accéder à certaines FONCTIONNALITES de la SOLUTION SMART (notamment le BENCHMARK) via API.

Cet accès nécessite la souscription à un ABONNEMENT ou autre service.

UPPLY peut périodiquement modifier et/ou faire évoluer l'API UPPLY.

En utilisant l'API fournie par UPPLY, Le CLIENT accepte les modalités suivantes :

- Utilisation autorisée : Le client est autorisé à utiliser l'API uniquement dans le cadre des services fournis par UPPLY ;
- Identifiants d'accès : Le CLIENT est responsable de la sécurité de ses identifiants d'accès à l'API et s'engage à ne pas les partager avec des tiers. Tout accès ou utilisation non autorisé de l'API avec les identifiants du CLIENT est de sa seule responsabilité.
- Restrictions d'utilisation : Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser l'API de manière abusive, frauduleuse ou contraire aux lois applicables. Il est interdit d'exploiter l'API à des fins nuisibles, telles que le piratage, le spamming ou la violation de la vie privée d'autrui.
- Limitations techniques : UPPLY se réserve le droit d'imposer des limitations techniques sur l'utilisation de l'API, y compris des quotas de requêtes, des restrictions de débit, ou des mises à jour de version de l'API.
- Droits de propriété : Le CLIENT reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'API et à son contenu restent la propriété exclusive d'UPPLY. Aucun droit de propriété n'est transféré au CLIENT en vertu des présentes modalités.
- Responsabilité du **CLIENT** : Le CLIENT est responsable de toute utilisation de l'API avec ses identifiants, y compris les conséquences de toute violation des présentes modalités. Il s'engage à indemniser UPPLY pour tout dommage résultant de son utilisation de l'API en violation de ces modalités.
- Respect de la confidentialité : Le CLIENT s'engage à respecter la confidentialité des données et des informations auxquelles il accède via l'API, et à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation préalable d'UPPLY.

UPPLY continuera, dans la mesure du possible, à soutenir la version précédente d'une API ayant été modifiée dans les douze (12) mois qui suivent la modification ou la dépréciation.

UPPLY se réserve le droit de supprimer une API pour des raisons de sécurité, de propriété intellectuelle, pour se conformer à la loi ou à des demandes d'entités gouvernementales.

Obligations d'UPPLY

UPPLY s'engage à tout mettre en œuvre pour que sa BASE DE DONNEES soit mise à disposition du CLIENT de façon continue par le biais de l'API. Dans l'hypothèse où un problème technique surgirait, UPPLY fera ses meilleurs efforts pour procéder aux réparations nécessaires sans retard indu.

UPPLY ne peut garantir que les données extraites de sa BASE DE DONNEES et fournies au CLIENT sont exemptes d'erreurs ou de références inexactes.

Obligations du CLIENT

Le CLIENT s'engage à :

- Effectuer une sauvegarde régulière de ses données ;
- Ne pas permettre à un tiers d'utiliser son accès à la SOLUTION SMART par API ;
- Ne pas tenter de télécharger, de se connecter, ou de fournir l'accès à l'API UPPLY ou de l'utiliser pour des finalités qui ne sont pas expressément visées dans le présent CONTRAT ;
- Le CLIENT s'engage à identifier de façon apparente et lisible les données issues de la BASE DE DONNEES d'UPPLY, lorsque celles-ci sont diffusées ou reproduites dans le cadre de

l'utilisation de l'API UPPLY, via la mention suivante : « Source : upply.com », accompagnée du logo UPPLY mis à disposition par UPPLY dans le format adéquat.

- Sous réserve du respect de cette obligation, UPPLY accorde au CLIENT un droit non exclusif, non transférable et non licencié d'utiliser les rapports produits par UPPLY uniquement pour ses propres besoins internes d'entreprise, pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent à l'exclusion de tout autre droit.

Le CLIENT peut accéder à la documentation technique nécessaire à l'implémentation de l'API via le lien suivant : <https://developers-dev.upply.com/>

3.3 Free trial

UPPLY se réserve le droit d'attribuer à chaque nouvel UTILISATEUR un free trial pour tester l'ensemble des SOLUTIONS proposées dans les ABONNEMENTS via la PLATEFORME, dont la durée et les services seront expressément précisés au CLIENT.

Le free trial n'est activable qu'une (1) seule fois pour une même entreprise.

Hors free trial, toutes les autres SOLUTIONS sont payantes et nécessitent la souscription à un ABONNEMENT.

3.4 Modalités de souscription à la SOLUTION SMART

Le CLIENT souhaitant bénéficier de la SOLUTION SMART doit contacter le service client ou le service commercial d'UPPLY :

- par e-mail à l'adresse suivante : service.client@upply.com ;
- par téléphone au le numéro mis à disposition sur le site <https://www.upply.com>
- en soumettant une demande de démonstration de la SOLUTION SMART via le SITE INTERNET.
- en contactant notre service commercial.

UPPLY établira un devis précisant l'ABONNEMENT sélectionné par le CLIENT ainsi que les conditions tarifaires associées. Le cas échéant, le devis précisera également les services professionnels proposés par UPPLY au client, dans le cadre de la prestation souhaitée.

En procédant à la signature du devis, le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes Conditions Particulières de la SOLUTION SMART, accessibles via un lien hypertexte intégré dans le devis.

Après la signature du devis par le CLIENT, la SOLUTION SMART sera mise à la disposition du CLIENT aux dates convenues entre les parties.

Afin de répondre à ses obligations légales, UPPLY pourra procéder à la vérification de l'entreprise de rattachement du CLIENT. A cet égard, UPPLY pourra demander au CLIENT de lui communiquer des informations et/ou documents complémentaires tel que le KBIS de l'entreprise concernée. UPPLY se réserve également la possibilité de vérifier la santé financière du CLIENT.

ARTICLE 4. DUREE, RENOUELEMENT ET RESILIATION

4.1 Durée

La durée d'engagement est d'un (1) an à compter de la date de début de l'ABONNEMENT, sauf stipulations contraires prévues dans le devis ou les conditions dérogatoires ou tout contrat régissant la relation commerciale entre le CLIENT par UPPLY.

4.2 Renouvellement

À l'issue de cette période initiale, il sera reconduit tacitement aux mêmes conditions pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de un (1) mois avant l'échéance de la période en cours.

En cas de modification du modèle tarifaire, UPPLY fera ses meilleurs efforts pour informer le CLIENT et reconduire l'ABONNEMENT dans des conditions équivalentes.

Le CLIENT en sera préalablement informé par UPPLY de tels changements et pourra contacter le service client ou notre service commercial à l'adresse e-mail suivante : service.client@upply.com

4.3 Résiliation

Le CLIENT ne peut résilier son ABONNEMENT pendant le délai pour lequel il s'est engagé. Cependant en cas de défaut avéré et prouvé de l'API, le CLIENT notifiera le service client à l'adresse suivante : service.client@upply.com

Si le problème persiste, le CLIENT pourra résilier son ABONNEMENT sans préavis en notifiant sa décision au service client. Le CLIENT sera remboursé de la portion du montant fixe de l'ABONNEMENT, correspondant au nombre de mois non utilisé.

UPPLY peut résilier l'accès et l'utilisation des ABONNEMENTS à tout moment, avec ou sans préavis, en raison de la violation ou du non-respect des CGU et/ou des CGS par le CLIENT, de l'utilisation inadaptée ou abusive de l'interface API par le CLIENT ou encore si son utilisation permet d'accéder ou d'utiliser des services susceptibles d'enfreindre des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de toute autre loi, règle ou règlement en vigueur ou est susceptible d'engager la responsabilité de UPPLY.

En cas de résiliation, tous les droits accordés au CLIENT dans le cadre de ses ABONNEMENTS seront résiliés immédiatement. Le CLIENT devra détruire toutes les informations confidentielles de UPPLY et supprimer le contenu stocké appartenant à UPPLY et le certifier à UPPLY dans un délai de trente (30) jours.

ARTICLE 5. PRIX, FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

5.1 Coût et facturation des ABONNEMENTS et autres services

Le prix est détaillé dans le devis transmis au CLIENT par UPPLY, ou tout autre document contractuel convenu entre les PARTIES.

Pa défaut, la facturation des ABONNEMENTS et autres services est annuelle, terme à échoir, et effectuée dès l'activation des services, sauf conditions dérogatoires convenues entre les Parties.

Le CLIENT dispose de plusieurs modes de paiement pour régler son ABONNEMENT ou tout autre service :

- Paiement par carte bancaire : le CLIENT pourra régler sa facture par carte bancaire via un lien de paiement qui lui sera fourni par UPPLY.
- Paiement par virement bancaire : le CLIENT pourra régler sa facture par virement bancaire.
- Paiement par prélèvement automatique SEPA : UPPLY enverra au CLIENT recevra un lien sécurisé lui permettant de renseigner ses coordonnées bancaires pour établir le mandat de prélèvement.

Le paiement par chèque n'est pas autorisé.

5.2 Règlement des factures

Les factures sont payables par carte bancaire ou par virement à réception de la facture, sans escompte, au lieu de l'émission de celle-ci, et en tout état de cause, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facture.

Conformément à l'article 1344 du Code civil, le débiteur est réputé avoir été mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation. Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, l'exigibilité des intérêts de retard d'un montant équivalent au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage, et fixée selon les modalités définies à l'article L.441-10 du Code de commerce, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour des frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros suivant l'article D.441-5 du Code de commerce et ce sans préjudice de la réparation éventuelle dans les conditions du droit commun de tout autre dommage résultant directement de ce retard.

En tout état de cause, UPPLY peut résilier l'accès et l'utilisation de ses SOLUTIONS en cas de retard de paiement du CLIENT supérieur à trente (30) jours.

ARTICLE 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1 Licence d'utilisation

UPPLY accorde au CLIENT une licence non exclusive d'utilisation. Sauf accord exprès, la licence ne peut être transférée par le CLIENT à un tiers ou une entreprise affiliée au CLIENT (ex : société actionnaire / holding, société sœur)

Il est précisé que la présente licence est incessible et ne saurait être considérée comme un transfert de propriété d'aucune sorte en faveur du CLIENT. Ce dernier s'interdit par conséquent de céder, échanger, prêter, louer ou concéder à un tiers, même à titre gratuit, un quelconque droit d'utilisation conféré par les présentes CGS.

La présente licence est accordée pour le monde entier, pour toute la durée de mise à disposition des SOLUTIONS, en contrepartie du paiement des sommes convenues dans les Conditions Particulières.

Par ailleurs, il est rappelé que toute utilisation non-conforme à la licence est susceptible de poursuites judiciaires.

6.2 Usages autorisés des DONNEES

- Utilisation par le CLIENT pour ses propres besoins internes

6.3 Usages interdits des DONNEES

- Utiliser les DONNEES dans un cadre autre que les usages autorisés ;
- Utiliser les DONNEES à des fins commerciales, sauf en accord d'accord préalable et écrit d'UPPLY.
- Utilisation des données à des fins concurrentielles,
- Attribuer des sous licences ou fournir des données à des tiers
- Extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen, et sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la BASE DE DONNEES d'UPPLY, qui est protégée par la loi.

- Utilisation des données en entrant en infraction avec les règles de propriété intellectuelle

En cas de violation de cette clause, UPPLY se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, y compris la résiliation immédiate du contrat et des poursuites judiciaires pour dommages et intérêts.

6.4 Suppression des DONNEES

Dès la fin du contrat, pour quelle que raison que ce soit, le CLIENT doit :

- Supprimer toutes les copies des DONNEES dans leur format d'origine ;
- Cesser d'utiliser les DONNEES.

Il est toutefois précisé que le CLIENT n'est pas tenu d'effacer les DONNEES enregistrées pour ses propres besoins d'entreprise. Le CLIENT ne peut pas utiliser de telles DONNEES ou sauvegardes pour recréer une BASE DE DONNEES équivalente.

Sur demande d'UPPLY, le CLIENT sera tenu de fournir un certificat de suppression des données dans un délai de 30 jours suivant la fin du contrat.

6.5 Personnel autorisé et audit

Seul le personnel autorisé du CLIENT peut accéder aux DONNEES dans leur format d'origine. A la demande d'UPPLY, le CLIENT fournira une liste du personnel autorisé, qu'il mettra à jour si nécessaire. Le CLIENT veillera à ce que tout le personnel autorisé pouvant accéder à la PLATEFORME soit lié par un accord de confidentialité.

Pendant la durée du contrat et un an après sa résiliation, UPPLY pourra effectuer un audit, ou demander à un tiers d'effectuer un audit, des locaux et des systèmes informatiques du CLIENT, afin de vérifier la conformité du CLIENT aux termes du contrat. Le cas échéant, UPPLY notifiera au CLIENT son intention d'effectuer un audit 30 jours à l'avance. Le CLIENT fournira aux auditeurs tout l'accès nécessaire à ses locaux, personnel et systèmes informatiques. Les auditeurs seront liés par des obligations de confidentialité appropriées. UPPLY prendra en charge les coûts de l'audit. Cependant, si l'audit révèle que le CLIENT enfreint le contrat, le CLIENT remboursera immédiatement les frais de l'audit.

ARTICLE 7. NIVEAUX DE SERVICE

Pendant la durée de l'accord, UPPLY s'engage à fournir les services conformément aux niveaux de service suivants :

- Disponibilité du Service : Le service sera disponible pour l'utilisation par le client pendant au moins **99,9%** du temps convenu.
- Maintenance Planifiée : Toute maintenance planifiée qui pourrait affecter la disponibilité du service sera annoncée au CLIENT dans les meilleurs délais.

Sur demande du CLIENT, UPPLY pourra fournir un relevé présentant les niveaux de service pour une période ne pouvant excéder les 6 derniers mois (180 jours).

Il est convenu que les niveaux de service s'apprécient sur une période glissante de 6 mois (180 jours). Le CLIENT ne pourra pas demander un crédit pour une période clôturée depuis plus de six mois.

Si UPPLY ne respecte pas ces niveaux de service et si le CLIENT remplit ses obligations, le client pourra effectuer une demande de crédit selon les modalités suivantes :

Taux de disponibilité	Pourcentage de crédit (applicable uniquement aux ABONNEMENTS annuels)
>99.9%	Pas d'indemnisation
99.00% - < 99.9%	10% d'indemnisation
<99%	20% d'indemnisation

ARTICLE 8. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

En acceptant ces présentes Conditions Particulières, le CLIENT déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services de UPPLY en vigueur au jour de la signature telles qu'annexées aux présentes et les accepter sans réserve.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA SOLUTION CONNECT

TOUTE INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME PAR LE CLIENT AFIN D'ACCEDER A LA SOLUTION CONNECT IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE PAR CELUI-CI DES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES.

Préambule

UPPLY propose un service d'intermédiation (ci-après « **SOLUTION CONNECT** ») afin de mettre en relation sur la PLATEFORME un CHARGEUR et un TRANSPORTEUR aux fins de sélection, commande et paiement d'une PRESTATION DE TRANSPORT.

UPPLY agit en qualité d'opérateur de la Plateforme et, pour ce qui concerne la SOLUTION CONNECT en qualité de fournisseur d'une solution technologique et d'intermédiaire entre un CHARGEUR et un TRANSPORTEUR.

A travers la SOLUTION CONNECT, UPPLY commande, sous son nom mais pour le compte du CHARGEUR, la PRESTATION DE TRANSPORT sélectionnée par le CHARGEUR sur la PLATEFORME, aux conditions librement arrêtées entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR.

Le CLIENT, en sa qualité de CHARGEUR ou de TRANSPORTEUR, souhaite utiliser la SOLUTION CONNECT pour acquérir ou fournir, selon le cas, des PRESTATIONS DE TRANSPORT.

Le CLIENT reconnaît avoir obtenu d'UPPLY toutes les informations nécessaires, les réponses à ses questions et le cas échéant, toute démonstration utile pour apprécier l'adéquation de la SOLUTION CONNECT à ses besoins et effectuer son choix en connaissance de cause.

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les termes définis (figurant en lettres capitales) utilisés dans les présentes conditions particulières qui ne sont pas définis ci-dessous ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales de Services et dans les Conditions Générales d'Utilisation :

« **CONFIRMATION D'AFFRETEMENT** » : désigne le document contractuel reprenant tous les éléments opérationnels de la PRESTATION DE TRANSPORT émise par le CHARGEUR au TRANSPORTEUR. Il s'agit du document de référence pour toute PRESTATION DE TRANSPORT effectuée sur la plateforme CONNECT. En cas de désaccord entre les PARTIES, c'est ce document qui fera foi et servira de base pour régler tout incident ou litige.

« **CONTRAT DE TRANSPORT** » : désigne chaque contrat encadrant l'exécution d'une PRESTATION DE TRANSPORT donnée, conclu par UPPLY sous son nom, mais pour le compte du CHARGEUR, avec le TRANSPORTEUR sélectionné par le CHARGEUR via la SOLUTION sur la PLATEFORME.

« **FRAIS DE SERVICE** » : désigne la rémunération d'UPPLY due par le CHARGEUR au titre du service d'intermédiation d'UPPLY, et exprimée en pourcentage du PRIX DE TRANSPORT.

Le montant des frais de services peut notamment être convenu au sein d'un contrat dérogatoire signé entre UPPLY et le CHARGEUR.

Les frais de service sont précisés sur la PLATEFORME dans le processus de commande. Les frais de services sont facturés en sus du PRIX DE TRANSPORT par UPPLY et à la charge du CHARGEUR.

UPPLY pourra proposer au CHARGEUR de migrer vers un système d'abonnement dont les conditions seront précisées, le cas échéant.

« **LETTRE DE VOITURE** » ou « **CMR** » : désigne le document officiel nécessaire à la réalisation de la PRESTATION DE TRANSPORT conforme à la réglementation applicable au titre du CONTRAT DE TRANSPORT, complété et approuvé par le TRANSPORTEUR et le CHARGEUR à l'occasion de l'enlèvement et de la livraison de la MARCHANDISE. Ce document reprend les mentions obligatoires

et notamment le descriptif de la MARCHANDISE, les adresses d'enlèvement et de livraison et les éventuelles réserves. La LETTRE DE VOITURE comprend une partie dédiée à la preuve de livraison, ci-après la « **POD** ».

« **LOT** » : désigne la proposition de fret d'un CHARGEUR publiée via la PLATEFORME. Le LOT précise notamment l'origine, la destination, la date d'enlèvement, les caractéristiques de la MARCHANDISE et le PRIX DE TRANSPORT CIBLE.

« **LOT AFFRETE** » : désigne une OFFRE DE TRANSPORT acceptée par un CHARGEUR ou un LOT qui a été attribué par un CHARGEUR à un TRANSPORTEUR via la PLATEFORME.

« **MARCHANDISE (S)** » : désigne tout produit (matières premières, objet manufacturé etc.) susceptible d'être acheté ou vendu, en gros ou au détail. Il est précisé qu'en cas de transport relevant des catégories pour lesquelles il existe des règles spécifiques (licence ou autorisation préalable, certificat sanitaire ou phytosanitaire protocole ADR) telles que les animaux vivants, les déchets, le vrac et les marchandises dangereuses (au sens de la réglementation de transport), il appartient au CHARGEUR de s'assurer que le TRANSPORTEUR dispose de toutes les accréditations pour effectuer la PRESTATION DE TRANSPORT. Sauf dispositions contraires convenues entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR, et à leur entière responsabilité, les marchandises suivantes sont exclues : bijoux, perles, métaux et pierres précieuses, fourrures, objets d'arts et de collection, billets de banque, monnaie, devises, chèque de banque, chèque de voyage, carte bancaire, chèque cadeau, ticket restaurant, actions, obligations, coupons, titres et valeurs, armes, munitions, tabacs et produits dérivés.

« **OFFRE DE TRANSPORT** » : désigne une proposition de transport d'un TRANSPORTEUR publiée via la PLATEFORME et accessible via la SOLUTION CONNECT. L'OFFRE DE TRANSPORT peut notamment prévoir les caractéristiques du camion, la date de disponibilité et le PRIX DE TRANSPORT CIBLE.

« **PRESTATION DE TRANSPORT** » : désigne la prestation de transport réalisée en France métropolitaine par le TRANSPORTEUR pour le compte du CHARGEUR, en exécution d'un CONTRAT DE TRANSPORT.

« **PRESTATAIRE DE PAIEMENT** » : désigne le prestataire de paiement auquel fait appel UPPLY dans le cadre du paiement par carte bancaires des sommes correspondant au PRIX DE TRANSPORT et au FRAIS DE SERVICE par le CHARGEUR.

« **PRIX DE TRANSPORT CIBLE** » : prix que le CHARGEUR est prêt à payer (hors FRAIS DE SERVICE) pour le transport d'un LOT.

« **PRIX DE TRANSPORT** » : pour chaque PRESTATION DE TRANSPORT, le prix convenu librement entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR.

ARTICLE 2. DESCRIPTIF DE LA SOLUTION

2.1 Présentation générale de la SOLUTION CONNECT

En s'inscrivant à la SOLUTION CONNECT d'UPPLY suivant la procédure décrite ci-dessous, le CLIENT bénéficie de la solution technologique UPPLY qui intègre les fonctionnalités suivantes :

SOLUTIONS		Description
SOLUTION CONNECT	Accès à la PLATEFORME	Licence d'utilisation de la PLATEFORME. Cet accès permet notamment au CLIENT de fournir et accéder à ses DONNEES.

	Service de mise en relation	Mise en relation entre CHARGEURS et TRANSPORTEURS via la PLATEFORME en vue de souscrire à des LOTS AFFRETES
--	------------------------------------	---

La SOLUTION CONNECT d'UPPLY est accessible sur le site UPPLY, certaines fonctionnalités par voie d'API et le cas échéant par une application mobile destinée aux TRANSPORTEURS.

2.2 Conditions d'accès du CHARGEUR

Les stipulations qui suivent sont applicables au CLIENT agissant en qualité de CHARGEUR.

La SOLUTION CONNECT s'adresse uniquement aux professionnels dont le siège social est établi en France métropolitaine. UPPLY se réserve le droit de mettre ultérieurement la SOLUTION CONNECT à disposition de professionnels situés dans l'Union Européenne.

LE CHARGEUR s'engage à ne faire transporter que des MARCHANDISES licites et lui appartenant, ou appartenant à un tiers qui l'a régulièrement mandaté pour les faire transporter.

LE CHARGEUR a la possibilité de définir un nom d'usage personnalisé dans le cadre de l'utilisation de la PLATEFORME et du processus de facturation associé, en contactant le service client par email à l'adresse : service.client@upply.com

UPPLY pourra faire parvenir au CHARGEUR la procédure de création de COMPTE par courriel, si celui-ci en fait la demande.

UPPLY se réserve la possibilité de vérifier la santé financière du CHARGEUR, à l'inscription ou lors de la publication, par le CHARGEUR, d'un LOT sur la PLATEFORME.

Cette analyse réalisée par l'intermédiaire de l'outil de scoring financier Dun & Bradstreet Intuiz (ou tout autre outil équivalent) a pour finalité d'affecter au CHARGEUR un mode de facturation en fonction de sa santé financière, à savoir :

- Un système de facturation consolidée (*ci-après le « Système de Facturation Consolidée »*) ou ;
- Un système de facturation par LOT AFFRETE (*ci-après le « Système de Facturation par LOT AFFRETE »*)

Cette vérification réalisée systématiquement avant d'autoriser la mise en place d'une facturation mensuelle, peut conduire, à la discrétion d'UPPLY, à la suspension temporaire du droit d'utiliser la SOLUTION CONNECT.

Le refus du CHARGEUR de fournir à UPPLY les documents à jour peut entraîner, si les vérifications des documents par UPPLY sont impossibles, une suspension temporaire de l'accès à la SOLUTION CONNECT et ce, jusqu'à la vérification desdits documents.

2.3. Conditions d'accès du TRANSPORTEUR

Les stipulations qui suivent sont applicables au CLIENT agissant en qualité de TRANSPORTEUR.

La SOLUTION CONNECT s'adresse uniquement aux professionnels dont le siège social est établi dans les pays de la zone EURO : Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne. En fonction des perspectives économiques, la SOLUTION CONNECT pourra être mise à disposition par UPPLY à des professionnels dont le siège social est établi dans d'autres pays.

Le TRANSPORTEUR doit être dûment habilité pour le transport et / ou pour l'organisation du transport des MARCHANDISES pour bénéficier de la SOLUTION CONNECT.

Pour avoir accès à la SOLUTION CONNECT, le TRANSPORTEUR doit réaliser la PRESTATION DE TRANSPORT par l'intermédiaire d'un véhicule terrestre à moteur avec un minimum de quatre (4) roues. Aussi, les professionnels utilisant des véhicules à deux (2) roues non motorisés ne pourront être admis sur la SOLUTION CONNECT.

Le TRANSPORTEUR a la possibilité de définir un nom d'usage personnalisé dans le cadre de l'utilisation de la PLATEFORME et du processus de facturation associé, en contactant le service client par email à l'adresse : service.client@upply.com

Une fois le COMPTE créé, les informations relatives au respect de la réglementation applicable au TRANSPORTEUR, seront fournies sur demande d'UPPLY, telles que notamment :

Documents (ou équivalent pour les Transporteurs étrangers)
KBIS
Attestation URSSAF/RSI
Liste nominative des salariés étrangers ou attestation de non-emploi
Licence de transport intérieur
Licence de transport intracommunautaire
Inscription au registre des commissionnaires
Attestation d'assurance responsabilité civile entreprise
Attestation d'assurance responsabilité civile contractuelle (marchandise)
Attestation d'assurance responsabilité civile circulation (flotte)

UPPLY sous-traite une partie de ce processus à la société S2PWeb, ce que le TRANSPORTEUR accepte tout en garantissant qu'il est autorisé à transmettre l'ensemble des informations communiquées.

Le TRANSPORTEUR recevra un email de S2PWeb lui demandant de créer un compte sur S2PWeb lui permettant de télécharger l'ensemble des documents requis et de les mettre à jour, le cas échéant.

A l'aide de son partenaire, UPPLY vérifie la complétude et la cohérence du dossier du TRANSPORTEUR et valide, ou non, son statut du TRANSPORTEUR. Une même société peut être CHARGEUR et TRANSPORTEUR si elle répond aux conditions d'accès de ces deux statuts étant précisé qu'elle ne pourra pas être CHARGEUR et TRANSPORTEUR dans le cadre de la même Prestation de Transport.

En cas de contrôle par l'administration du PRIX DE TRANSPORT, le TRANSPORTEUR s'engage à pleinement collaborer dans le cadre de cette procédure et à transmettre les documents demandés.

Le refus du TRANSPORTEUR de fournir à UPPLY et/ ou ses sous-traitants les documents à jour peut entraîner, si les vérifications des documents par UPPLY sont impossibles, une suspension temporaire de l'accès à la SOLUTION CONNECT et ce, jusqu'à la vérification desdits documents.

Sauf conditions dérogatoires convenues entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR, le TRANSPORTEUR ne peut pas sous-traiter la PRESTATION DE TRANSPORT.

2.4. Modalités d'accès à la SOLUTION CONNECT par API

Le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR peuvent accéder à certaines fonctionnalités de la SOLUTION CONNECT via API.

Cet accès sera attribué par UPPLY sur demande du CHARGEUR ou du TRANSPORTEUR, selon des conditions définies par UPPLY.

UPPLY peut périodiquement modifier et/ou faire évoluer l'API UPPLY.

En utilisant l'API fournie par UPPLY, le CHARGEUR ou le TRANSPORTEUR accepte les modalités suivantes :

- Utilisation autorisée : Le client est autorisé à utiliser l'API uniquement dans le cadre des services fournis par UPPLY ;
- Identifiants d'accès : Le CLIENT est responsable de la sécurité de ses identifiants d'accès à l'API et s'engage à ne pas les partager avec des tiers. Tout accès ou utilisation non autorisé de l'API avec les identifiants du CLIENT est de sa seule responsabilité.
- Restrictions d'utilisation : Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser l'API de manière abusive, frauduleuse ou contraire aux lois applicables. Il est interdit d'exploiter l'API à des fins nuisibles, telles que le piratage, le spamming ou la violation de la vie privée d'autrui.
- Limitations techniques : UPPLY se réserve le droit d'imposer des limitations techniques sur l'utilisation de l'API, y compris des quotas de requêtes, des restrictions de débit, ou des mises à jour de version de l'API.
- Droits de propriété : Le CLIENT reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'API et à son contenu restent la propriété exclusive de la marketplace. Aucun droit de propriété n'est transféré au CLIENT en vertu des présentes modalités.
- Responsabilité du **CLIENT** : Le CLIENT est responsable de toute utilisation de l'API avec ses identifiants, y compris les conséquences de toute violation des présentes modalités. Il s'engage à indemniser UPPLY pour tout dommage résultant de son utilisation de l'API en violation de ces modalités.
- Respect de la confidentialité : Le client s'engage à respecter la confidentialité des données et des informations auxquelles il accède via l'API, et à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation préalable d'UPPLY.

UPPLY continuera, dans la mesure du possible, à soutenir la version précédente d'une API ayant été modifiée dans les douze (12) mois qui suivent la modification ou la dépréciation.

UPPLY se réserve le droit de supprimer une API pour des raisons de sécurité, de propriété intellectuelle, pour se conformer à la loi ou à des demandes d'entités gouvernementales.

Obligations d'UPPLY

UPPLY s'engage à tout mettre en œuvre pour que sa SOLUTION CONNECT soit mise à disposition du CLIENT de façon continue par le biais de l'API. Dans l'hypothèse où un problème technique surgirait, UPPLY fera ses meilleurs efforts pour procéder aux réparations nécessaires sans retard indu.

Obligations du CHARGEUR ET du TRANSPORTEUR

Le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR s'engagent à :

- Effectuer une sauvegarde régulière de ses données ;
- Ne pas permettre à un tiers d'utiliser son accès à la SOLUTION CONNECT par API ;
- Ne pas tenter de télécharger, de se connecter, ou de fournir l'accès à l'API UPPLY ou de l'utiliser pour des finalités qui ne sont pas expressément visées dans le présent CONTRAT ;
- Le CLIENT s'engage à identifier de façon apparente et lisible les données issues des SOLUTIONS d'UPPLY, lorsque celles-ci sont diffusées ou reproduites dans le cadre de l'utilisation de l'API UPPLY, via la mention suivante : « Source : upply.com », accompagnée du logo UPPLY mis à disposition par UPPLY dans le format adéquat.

Le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR peuvent accéder à la documentation technique nécessaire à l'implémentation de l'API via le lien suivant : <https://developers-dev.upply.com/>

ARTICLE 3. PROCESSUS DE COMMANDE DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

3.1. Généralités

La mise en ligne d'une OFFRE DE TRANSPORT et d'un LOT sont indépendantes.

En cas de transmission d'informations erronées par le CHARGEUR et / ou le TRANSPORTEUR, UPPLY ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution ou de la mauvaise exécution de la PRESTATION DE TRANSPORT.

Le CHARGEUR et/ou le TRANSPORTEUR garantit que les informations transmises sont complètes, exactes et à jour.

Les OFFRES DE TRANSPORT sont référencées en fonction de leur date de création, allant de l'OFFRE DE TRANSPORT dont la date de création est la plus récente à l'OFFRE DE TRANSPORT dont la date est la plus ancienne.

Les LOTS sont référencés en fonction de la date d'enlèvement de la MARCHANDISE, allant du LOT dont la date d'enlèvement de la MARCHANDISE est la plus proche au LOT dont la date d'enlèvement de la MARCHANDISE est la plus éloignée.

UPPLY ne propose pas le service de contre remboursement sur l'ensemble des services proposés sur la PLATEFORME.

3.1.1 Publication d'une OFFRE DE TRANSPORT

Le TRANSPORTEUR peut consulter les LOTS publiés par les CHARGEURS et publier une OFFRE DE TRANSPORT qui pourra être acceptée par un CHARGEUR.

Un TRANSPORTEUR peut mettre en ligne une OFFRE DE TRANSPORT en se connectant à la PLATEFORME, en cherchant un LOT, puis en cliquant sur [FAIRE UNE OFFRE].

Le TRANSPORTEUR peut indiquer les informations suivantes :

- Origine
- Destination
- Dates de disponibilité
- Prix demandé

Afin de faciliter les échanges avec le CHARGEUR, l'identité, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du TRANSPORTEUR, renseignés par le TRANSPORTEUR lors de son inscription sur la PLATEFORME, seront ajoutés par UPPLY dans l'OFFRE DE TRANSPORT, ainsi que dans les notifications adressées par UPPLY au CHARGEUR en cas de correspondance entre un LOT et une OFFRE DE TRANSPORT.

Le TRANSPORTEUR est libre de travailler avec les CHARGEURS de son choix. Il dispose notamment d'outils comme des filtres, pour restreindre la consultation des LOTS.

Si un TRANSPORTEUR décide de restreindre ou d'exclure certains CHARGEURS, cela doit être effectué selon des critères non discriminants et objectifs. **3.1.2 Publication d'un LOT**

3.1.2.1 PUBLICATION D'UN LOT – CAS GENERAL

Un CHARGEUR peut mettre en ligne un LOT en se connectant à la PLATEFORME, en cliquant sur [Expédier], puis sur [Poster un lot].

Le CHARGEUR doit notamment indiquer les informations suivantes :

- Lieu d'Enlèvement
- Lieu de Livraison

- Description du chargement

Le CHARGEUR doit renseigner son numéro de téléphone lors de son inscription, ceci afin de faciliter les échanges avec les TRANSPORTEURS.

Le CHARGEUR pourra ensuite consulter les OFFRES DE TRANSPORT formulées par les TRANSPORTEURS correspondant à son LOT.

3.1.2.2 LOT EXCLUSIF / LISTE PREFERENTIELLE [OPTION]

Le CHARGEUR peut adresser son LOT uniquement à un nombre limité de TRANSPORTEURS présélectionnés, pendant une durée qu'il détermine, avant de la diffuser à tous les TRANSPORTEURS référencés par UPPLY sur la SOLUTION CONNECT.

Par ailleurs, le CHARGEUR est également libre d'exclure certains TRANSPORTEURS de sa liste de diffusion, et il est libre de diffuser chacune de ses offres à une liste préférentielle.

Si le CHARGEUR décide de limiter ou d'exclure certains TRANSPORTEURS, cela doit être effectué selon des critères non discriminants et objectifs.

3.2 Affrètement d'un LOT

Afin qu'un LOT posté par un CHARGEUR devienne un LOT AFFRETE, les étapes suivantes doivent intervenir sur la PLATEFORME:

- le TRANSPORTEUR doit formuler une OFFRE de TRANSPORT pour un LOT publié, impliquant qu'il accepte expressément les conditions stipulées dans le LOT publié par le CHARGEUR, notamment l'ensemble des instructions opérationnelles (conditions d'accès, type de véhicule, matériel) ;
- UPPLY soumet les présentes CGU - CGS de la PLATEFORME pour validation au TRANSPORTEUR, qu'il accepte.
- L'OFFRE DE TRANSPORT est ensuite envoyée au CHARGEUR ;
- Le CHARGEUR doit accepter l'OFFRE DE TRANSPORT pour son LOT;
- Lors de cette acceptation, UPPLY soumet au CHARGEUR les présentes CGU - CGS de la PLATEFORME pour validation, qu'il accepte.

UPPLY commande alors, sous son nom, mais pour le compte du CHARGEUR, la PRESTATION DE TRANSPORT en question, ce qui emporte conclusion du CONTRAT DE TRANSPORT entre le TRANSPORTEUR et le CHARGEUR pour le LOT considéré.

La SOLUTION CONNECT permet également de mettre en relation le CHARGEUR avec un TRANSPORTEUR, sur la base d'un fonctionnement alternatif :

- Affrètement à d'autres conditions : Après avoir reçu une OFFRE DE TRANSPORT, le CHARGEUR pourra l'accepter à des conditions différentes qui seront communiquées au TRANSPORTEUR. Cette disposition implique que les deux parties ont convenu des nouvelles conditions.
- Affrètement direct d'un lot à un transporteur : le CHARGEUR pourra attribuer un LOT directement à un TRANSPORTEUR, à des conditions commerciales propres. Cette disposition implique que les deux parties ont convenu des nouvelles conditions.
- Prix de réserve : lors du post d'un LOT, le CHARGEUR peut définir un prix de réserve qui est un seuil prédéfini en dessous duquel une OFFRE d'un TRANSPORTEUR est automatiquement acceptée si l'offre soumise par le TRANSPORTEUR est inférieure ou égale à ce montant prédéfini.

Dans l'hypothèse où le TRANSPORTEUR n'est pas en mesure d'effectuer la PRESTATION DE TRANSPORT après une mise en relation sur la base d'un fonctionnement alternatif, il devra en informer le CHARGEUR et UPPLY dans l'heure suivant la réception de la confirmation par e-mail.

En tout état de cause, et pour tous les cas de mise en relation, une confirmation du LOT AFFRETE sera adressée à l'adresse e-mail des PARTIES concernées, reprenant les informations du LOT AFFRETE, les conditions du transport prévues entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR et le PRIX DE TRANSPORT. Le CHARGEUR recevra également confirmation du montant des FRAIS DE SERVICES exigibles au titre du service d'intermédiation d'UPPLY.

Il appartient aux deux PARTIES de vérifier l'exactitude de la CONFIRMATION D'AFFRETEMENT, qui sera le document de référence et fera foi en cas de désaccord entre les PARTIES.

Dans l'hypothèse où une PARTIE ne reçoit pas ledit accusé de réception dans l'heure suivant l'acceptation du LOT AFFRETE sur la PLATEFORME, il lui appartient de contacter UPPLY.

3.3 Suivi du LOT AFFRETE

Lors de l'inscription, le TRANSPORTEUR pourra être contacté par un partenaire d'UPPLY, destiné à recueillir de la visibilité en temps réel sur la PRESTATION DE TRANSPORT (ci-après dénommé « **PARTENAIRE DE VISIBILITE** ») afin de fournir au PARTENAIRE DE VISIBILITE les informations nécessaires au suivi du LOT AFFRETE, notamment la position des véhicules, les confirmations de chargement et de livraison, et les preuves de livraison.

Dans le cadre du suivi du LOT AFFRETE, le TRANSPORTEUR devra renseigner la date d'enlèvement et la date de livraison de la MARCHANDISE au plus tôt et fournir la preuve de livraison dès la livraison de la MARCHANDISE sur le SITE INTERNET ou sur la plateforme du PARTENAIRE DE VISIBILITE.

Le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR pourront accéder aux informations de suivi du LOT AFFRETE, après leur saisie par le TRANSPORTEUR, sur le SITE INTERNET ou sur la plateforme du PARTENAIRE DE VISIBILITE. Le CHARGEUR pourra notamment accéder à la date d'enlèvement et à la date de livraison de la MARCHANDISE ainsi qu'à la preuve de livraison vérifiée par UPPLY.

Enfin, une confirmation d'affrètement est envoyée au TRANSPORTEUR choisi par le CHARGEUR. Cette notification sera réalisée par l'intermédiaire d'un document contractuel reprenant tous les éléments opérationnels de la PRESTATION DE TRANSPORT.

3.4. Tracking d'un LOT AFFRETE

UPPLY pourra proposer aux CHARGEURS et aux TRANSPORTEURS un service de suivi et de géolocalisation de la MARCHANDISE tout au long des étapes de la PRESTATION DE TRANSPORT.

3.5 Notation des CHARGEURS et TRANSPORTEURS par UPPLY

UPPLY se réserve le droit de mettre en place un système de notation permettant d'évaluer les CHARGEURS et les TRANSPORTEURS.

Les notes calculées par UPPLY pourront notamment comporter les critères suivants :

Pour les CHARGEURS :

- L'activité sur la PLATEFORME (activité liée aux LOTS et activité liée aux LOTS AFFRETES) ;
- La fiabilité dans les transactions (rapidité de réponse et annulation de LOT AFFRETE).

Pour les TRANSPORTEURS :

- L'activité sur la PLATEFORME (activité liée aux OFFRES DE TRANSPORT et activité liée aux LOTS AFFRETES) ;
- La fiabilité dans les transactions (rapidité de réponse et annulation de LOTS AFFRETES) ;
- Le délai de transmission de la POD.

Les CLIENTS peuvent contacter le service client pour toute question concernant ce système de notation à l'adresse suivante : service.client@upply.com

3.6 Modification/Annulation de la PRESTATION DE TRANSPORT et INCIDENTS

Sauf cas de force majeure conformément à la réglementation et à la jurisprudence applicable, en cas de survenance d'une modification, d'une annulation c'est-à-dire d'un INCIDENT d'un LOT AFFRETE, les dispositions d'indemnisation applicables au CHARGEUR et au TRANSPORTEUR sont celles qui sont prévues par le Contrat Type applicable aux transports publics routiers de marchandises figurant en Annexe 1 (ci-après le « **CONTRAT TYPE DE TRANSPORT** ») que le CLIENT déclare expressément accepter.

Le cas échéant, le CHARGEUR ou le TRANSPORTEUR contactera UPPLY et le TRANSPORTEUR ou le CHARGEUR par écrit (courriel ou via la PLATEFORME le cas échéant).

3.6.1 Modification/annulation d'un LOT AFFRETE

Conformément à l'article 15 du Contrat Type, l'annulation de la PRESTATION DE TRANSPORT par le CHARGEUR ou par le TRANSPORTEUR moins de vingt-quatre (24) HEURES OUVREES avant le chargement prévu des MARCHANDISES ouvre droit en cas de préjudice prouvé, à une indemnité qui ne peut excéder le PRIX DE TRANSPORT.

Cette indemnité sera déterminée de la manière suivante et supportée par la PARTIE fautive :

- En cas d'annulation du LOT AFFRETE entre vingt-quatre (24) et douze (12) HEURES OUVREES avant l'heure prévue de chargement des MARCHANDISES, cette indemnisation sera égale à 50% du PRIX DE TRANSPORT.
- En cas d'annulation du LOT AFFRETE entre douze (12) et six (6) HEURES OUVREES avant l'heure prévue de chargement des MARCHANDISES, cette indemnisation sera égale à 75% du PRIX DE TRANSPORT.
- En cas d'annulation du LOT AFFRETE moins de six (6) HEURES OUVREES avant l'heure prévu de chargement des MARCHANDISES sera égale à 100% du PRIX DE TRANSPORT.

UPPLY n'encourt aucune responsabilité quelconque à ce titre.

Toute nouvelle instruction du CHARGEUR ou du TRANSPORTEUR ayant pour objet la modification des conditions initiales d'exécution de la PRESTATION DE TRANSPORT est donnée ou confirmée, immédiatement, par écrit ou par tout moyen électronique de transmission ou de conservation des données.

Le TRANSPORTEUR ou le CHARGEUR n'est pas tenu d'accepter ces nouvelles instructions si elles sont de nature à l'empêcher d'honorer des engagements de transport pris antérieurement. Il doit en aviser immédiatement le CHARGEUR OU le TRANSPORTEUR par écrit ou par tout moyen électronique de transmission ou de conservation des données.

Lorsque les instructions entraînent une modification de la PRESTATION DE TRANSPORT le TRANSPORTEUR ou le CHARGEUR se mettront d'accord sur un nouveau PRIX DE TRANSPORT. Les FRAIS DE SERVICE seront alors calculés sur le nouveau PRIX DE TRANSPORT.

3.6.2 Avaries des MARCHANDISES livrées par le TRANSPORTEUR

Nonobstant les dispositions de l'article 7 des Conditions Particulières de la SOLUTION CONNECT, la responsabilité du TRANSPORTEUR au titre des avaries et des dommages sera régie par les dispositions légales applicables à la PRESTATION DE TRANSPORT considérée (réglementation domestique ou internationale). Pour rappel, dans le cas de la réalisation d'une PRESTATION DE TRANSPORT en France, conformément à l'article 22 du CONTRAT TYPE DE TRANSPORT, le

TRANSPORTEUR est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie des MARCHANDISES.

Or les cas de dol et de faute inexcusable du TRANSPORTEUR, l'indemnisation du préjudice prouvé, direct et prévisible, s'effectue dans les limites suivantes :

– pour les envois inférieurs à trois (3) tonnes, cette indemnité ne peut excéder trente-trois (33) € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser mille (1.000) € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur ;

– pour les envois égaux ou supérieurs à trois (3) tonnes, elle ne peut excéder vingt (20) € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser, par envoi perdu, incomplet ou avarié quels qu'en soient le poids, le volume les dimensions, la nature ou la valeur, une somme supérieure au produit du poids brut de l'envoi exprimé en tonnes multiplié par trois-mille-deux-cents (3.200) €.

Le TRANSPORTEUR est responsable de la perte et des dommages matériels directs qu'il occasionne aux biens du CHARGEUR dans le cadre de l'exécution du CONTRAT DE TRANSPORT. UPPLY n'encourt aucune responsabilité quelconque à ce titre.

3.6.3 Retard de livraison du LOT AFFRETE

Il y a retard à la livraison lorsque l'envoi n'a pas été livré dans le délai convenu entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR.

Conformément à l'article 24 du CONTRAT TYPE DE TRANSPORT ou à la réglementation internationale applicable, en cas de préjudice prouvé résultant d'un retard à la livraison du fait du TRANSPORTEUR, celui-ci pourra être tenu de verser une indemnité qui ne peut excéder le PRIX DU TRANSPORT (droits, taxes et frais divers exclus).

UPPLY n'encourt aucune responsabilité quelconque à ce titre.

Le cas échéant, le CHARGEUR pourra déclarer l'INCIDENT à UPPLY par e-mail ou le cas échéant, directement sur la PLATEFORME dans les plus brefs délais, en précisant la nature et l'objet de sa demande. Le TRANSPORTEUR fournira au CHARGEUR et à UPPLY (assurant la qualité d'intermédiaire) toutes les explications demandées sur la PRESTATION DE TRANSPORT concernée.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS

4.1 Obligations communes aux CHARGEURS et TRANSPORTEURS

Dans le cadre de la contractualisation du CONTRAT DE TRANSPORT, le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR s'engagent à contractualiser une LETTRE DE VOITURE, conformément au droit applicable.

En outre, le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR s'engagent à se tenir mutuellement informés à tout moment dans la mesure nécessaire de l'exécution des PRESTATIONS DE TRANSPORT.

Par ailleurs, ils s'interdisent également tout acte déloyal vis-à-vis d'UPPLY. A ce titre, le TRANSPORTEUR et le CHARGEUR s'engagent à utiliser la SOLUTION CONNECT pour leurs besoins, de manière loyale et de bonne foi, dans le strict respect des présentes CGU et CGS. Cela exclut notamment le fait de permettre l'accès à la SOLUTION CONNECT à d'autres personnes physiques ou morales que celles identifiées lors de l'inscription.

La PRESTATION DE TRANSPORT convenue entre le TRANSPORTEUR et le CHARGEUR est réalisée conformément à la réglementation applicable.

A toute fin utile, il est précisé que dans le cas d'une PRESTATION DE TRANSPORT convenue entre le TRANSPORTEUR et le CHARGEUR, qui nécessite un échange de palette Europe (ou Europalette, modèle normalisé de palette de manutention), UPPLY ne pourra en aucun cas être tenu responsable du décompte, de leur récupération ou de leur bonne restitution.

En tant qu'intermédiaire, UPPLY est fermement engagé en faveur de la neutralité et de l'équité.

Le TRANSPORTEUR et le CHARGEUR s'engagent à ne pas organiser entre eux la PRESTATION DE TRANSPORT en dehors d'UPPLY. Ainsi toute tentative de contournement (ex : échange téléphonique à des fins de travailler en direct), intentionnelle ou non, est strictement interdite. Le non-respect de ces obligations entrainera la responsabilité de leurs auteurs et sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la suppression immédiate des COMPTES concernés par UPPLY.

4.2 Obligations du CHARGEUR

Il incombe au CHARGEUR de choisir le TRANSPORTEUR approprié et la PRESTATION DE TRANSPORT qui lui convient pour son LOT.

Ce choix effectué, le CHARGEUR mandate UPPLY pour commander au TRANSPORTEUR, pour le compte du CHARGEUR, la PRESTATION DE TRANSPORT choisie par lui. Quand le LOT AFFRETE est confirmé, le CHARGEUR doit remettre la MARCHANDISE au TRANSPORTEUR dans les conditions décrites dans la CONFIRMATION D'AFFRETEMENT et payer le PRIX DU TRANSPORT et les FRAIS DE SERVICES.

Si le CHARGEUR ne remet pas la MARCHANDISE décrite dans la confirmation du LOT AFFRETE, le PRIX DU TRANSPORT et les FRAIS DE SERVICE indiqués sur la page récapitulative du LOT AFFRETE lui seront tout de même facturés.

Si le CHARGEUR remet une MARCHANDISE d'un poids ou d'une volumétrie supérieure, que la distance de parcours est modifiée et d'un montant supérieur, cela donnera alors lieu à une majoration du PRIX DE TRANSPORT et des FRAIS DE SERVICE associés.

Le CHARGEUR s'engage à respecter la réglementation qui lui est applicable. A titre d'exemple, le CHARGEUR sera notamment tenu de respecter les obligations suivantes :

Lorsque la nature de la MARCHANDISE le nécessite, celle-ci doit être conditionnée, emballée, marquée ou contremarquée de façon à supporter un transport exécuté dans des conditions normales et des manutentions successives, et à ne pas constituer une cause de danger pour le personnel du TRANSPORTEUR, les autres marchandises transportées, le véhicule ou encore les tiers.

En outre, un étiquetage clair doit être effectué pour permettre une identification immédiate et sans équivoque de l'expéditeur, du destinataire, du lieu de livraison, ainsi que, le cas échéant, de la nature de la MARCHANDISE. Les mentions des étiquettes doivent correspondre à celles qui figurent sur la LETTRE DE VOITURE.

En présence de MARCHANDISES réglementées, le CHARGEUR appose les étiquettes et marques obligatoires sur les emballages et, par écrit ou par tout moyen électronique de transmission et de conservation des données, attire l'attention du TRANSPORTEUR sur les caractéristiques de la MARCHANDISE à transporter.

Le CHARGEUR répond de toutes les conséquences d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage, du marquage ou de l'étiquetage de la MARCHANDISE.

Le fait que le TRANSPORTEUR n'a pas formulé de réserves à leur sujet lors de la prise en charge de la MARCHANDISE ne lui interdit pas d'invoquer ultérieurement l'absence, l'insuffisance ou la défectuosité du conditionnement, de l'emballage, du marquage ou de l'étiquetage.

En outre, le CHARGEUR informe le TRANSPORTEUR des particularités non apparentes de la MARCHANDISE et de toutes données susceptibles d'avoir une incidence sur la bonne exécution de la PRESTATION DE TRANSPORT.

Le CHARGEUR fournit au TRANSPORTEUR, en même temps que la MARCHANDISE, les renseignements et les documents d'accompagnement nécessaires à la bonne exécution de la PRESTATION DE TRANSPORT soumise à une réglementation particulière, telle que régie, douane, police, etc.

Conformément à leurs obligations déclaratives, les CHARGEURS sont les seuls et uniques responsables de la nature et de la description détaillée des MARCHANDISES dont ils souhaitent confier la PRESTATION DE TRANSPORT. Les CHARGEURS certifient donc la licéité et l'absence de contrefaçon de leurs MARCHANDISES. L'envoi ne doit pas constituer une cause de danger pour les personnes et pour les autres marchandises transportées ainsi que pour les véhicules, matériels ou moyens de transports utilisés dans le cadre de la PRESTATION DE TRANSPORT.

Le CHARGEUR garantit être solvable, s'engage à verser le PRIX DE TRANSPORT et les FRAIS DE SERVICE à UPPLY conformément à l'article 6 ainsi que le prix correspondant aux accessoires, le cas échéant.

4.3 Obligations du TRANSPORTEUR

Le TRANSPORTEUR est seul responsable des OFFRES DE TRANSPORT faites aux CHARGEURS sur le SITE INTERNET et de la recherche d'informations sur les CHARGEURS. Selon les MARCHANDISES transportées, le TRANSPORTEUR est tenu de communiquer à UPPLY ou à son prestataire l'ensemble des certifications, autorisations et licences nécessaires le cas échéant.

Une fois le LOT AFFRETE accepté, le TRANSPORTEUR s'engage à exécuter la PRESTATION DE TRANSPORT avec les moyens et dans les conditions décrites dans le LOT AFFRETE.

Le contrat est conclu exclusivement entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR, ce qui signifie qu'il est **rigoureusement interdit de sous-traiter ou de vous substituer un tiers** sans un accord préalable obtenu par écrit.

D'une manière générale, toute pratique abusive destinée à obtenir des LOTS sans réellement disposer de la capacité de les transporter sera sanctionnée par UPPLY.

Par exemple, lorsqu'un commissionnaire de transport agissant en tant que TRANSPORTEUR accepte de prendre en charge un lot via la plateforme, il assume la responsabilité de garantir le bon déroulement du transport vis-à-vis du CHARGEUR, assorti une obligation de résultat envers le donneur d'ordre. Le TRANSPORTEUR s'engage à respecter la réglementation applicable dans le cadre de la PRESTATION DE TRANSPORT.

Conformément à la législation en vigueur en matière de chargement, calage, arrimage, sanglage et déchargement, le TRANSPORTEUR met en œuvre les moyens techniques de transfert propres au véhicule utilisé pour la PRESTATION DE TRANSPORT. Il est responsable des dommages résultant de leur fait.

En outre, le TRANSPORTEUR utilise, à la demande du CHARGEUR, le matériel conforme aux normes requises et adaptées à la nature et au conditionnement de la MARCHANDISE, tel qu'il lui a été décrit dans la CONFIRMATION D'AFFRETEMENT.

Le TRANSPORTEUR s'engage à réaliser une inspection des MARCHANDISES avant leur chargement et à fournir la preuve de leur livraison à UPPLY. Il doit, à cette occasion, annoter tout ce qui est relatif à de la non-conformité, ou toute autre information utile.

Le TRANSPORTEUR procède, avant le départ, à la reconnaissance extérieure du chargement, du point de vue de la conservation de la MARCHANDISE. En cas de défectuosité apparente de nature à porter atteinte à cette conservation, il formule des réserves précises et motivées inscrites sur la LETTRE DE VOITURE. Si celles-ci ne sont pas acceptées, il peut refuser la PRESTATION DE TRANSPORT.

Lorsque, au moment de la prise en charge, le TRANSPORTEUR n'a pas les moyens raisonnables de vérifier l'état apparent de la MARCHANDISE et de son emballage ainsi que l'existence effective de l'étiquetage, des marques et numéros apposés sur les colis, il formule, sur la LETTRE DE VOITURE, des réserves précises et motivées.

Ces réserves n'engagent le CHARGEUR que si celui-ci les a acceptées expressément sur la LETTRE DE VOITURE. A défaut, le TRANSPORTEUR peut refuser la prise en charge de la MARCHANDISE.

En cas de perte de la POD, le TRANSPORTEUR doit se rapprocher du CHARGEUR pour obtenir une copie de cette dernière. En cas de problème, le TRANSPORTEUR doit contacter le service client le plus rapidement possible par e-mail. Si la copie de la preuve de livraison n'est pas reçue, le TRANSPORTEUR devra adresser une attestation sur l'honneur à UPPLY par e-mail.

Le TRANSPORTEUR s'engage à respecter la réglementation qui lui est applicable. Le TRANSPORTEUR déclare, quel que soit le pays dans lequel il a son siège social, être toujours en règle avec les autorités compétentes concernant l'exercice de ses activités réglementées.

Le TRANSPORTEUR émettra sa facture pour la PRESTATION DE TRANSPORT dans les conditions décrites à l'article 6 ci-dessous.

Le TRANSPORTEUR s'engage à ne pas concentrer plus de 25% de son chiffre d'affaires annuel sur la SOLUTION CONNECT, pouvant le placer dans une position de dépendance économique.

UPPLY se réserve le droit d'évaluer de façon périodique la répartition des ventes et parts de marché entre CHARGEURS et TRANSPORTEURS, afin de détecter toute situation de dépendance économique.

Le TRANSPORTEUR a l'obligation d'informer UPPLY de toute information significative ou changement structurel lui permettant d'évaluer la relation commerciale.

En cas de dépendance détectée, un plan d'actions correctif pourra être élaboré. Si les conditions de dépendance persistent, UPPLY se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois.

ARTICLE 5. DUREE

Les PARTIES sont engagées pour la durée de réalisation de leurs obligations respectives.

ARTICLE 6. PRIX, MODALITES DE FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

A travers la SOLUTION CONNECT, UPPLY acquiert, sous son nom mais pour le compte du CHARGEUR, la PRESTATION DE TRANSPORT sélectionnée par le CHARGEUR, aux conditions arrêtées entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR.

Au titre de son intermédiation pour le compte du CHARGEUR, UPPLY se rémunère en facturant des FRAIS DE SERVICE au CHARGEUR, dont le montant est exprimé en pourcentage du PRIX DE TRANSPORT et précisé sur la PLATEFORME, ou tout autre modèle de rémunération convenu entre UPPLY et le CHARGEUR ;

UPPLY répercutera ainsi au CHARGEUR le PRIX DE TRANSPORT convenu entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR, majoré des FRAIS DE SERVICE.

Les factures seront établies selon les modalités découlant notamment des dispositions des articles 256.V.1° et 289 du CGI. Ainsi, une PRESTATION DE TRANSPORT commandée sur la PLATEFORME donnera lieu à l'émission :

- entre UPPLY et le CHARGEUR, d'une facture établie par UPPLY faisant état distinctement du PRIX DE TRANSPORT et des FRAIS DE SERVICE,
- entre UPPLY et le TRANSPORTEUR, d'une facture établie par le TRANSPORTEUR faisant état du PRIX DE TRANSPORT.

Tous les montants seront exprimés hors TVA et majorés de la TVA applicable lorsqu'il y aura lieu.

6.1 FRAIS DE SERVICE UPPLY

Les FRAIS DE SERVICE par défaut s'élèvent à quinze pourcents (15%) du PRIX DE TRANSPORT hors taxes, sauf stipulation contraire prévue entre le CHARGEUR et UPPLY dans les CONDITIONS DEROGATOIRES.

Ces FRAIS DE SERVICE sont facturés par UPPLY au CHARGEUR en sus de la PRESTATION DE TRANSPORT.

Les FRAIS DE SERVICE sont entendus hors taxes.

Les FRAIS DE SERVICE sont calculés sur la base du PRIX DE TRANSPORT agréé par le TRANSPORTEUR et le CHARGEUR à l'acceptation du LOT AFFRETE. Si le PRIX DE TRANSPORT est amené à évoluer à la hausse lors de la réalisation du transport, selon un accord du CHARGEUR et du TRANSPORTEUR, alors les FRAIS DE SERVICE seront calculés sur le nouveau PRIX DE TRANSPORT.

6.2 PRIX DE TRANSPORT

Les PRIX DE TRANSPORT sont librement fixés par les TRANSPORTEURS et éventuellement négociés entre le CHARGEUR et le TRANSPORTEUR concerné. En aucun cas UPPLY n'intervient dans la détermination du PRIX DE TRANSPORT.

Ce prix inclut le coût de la PRESTATION DE TRANSPORT stricto sensu, incluant le coût de toute éventuelle instruction spécifique ;

- Il inclut les charges de carburant, dont la révision est déterminée par les dispositions impératives des articles L.3222-1 et L.3222-2 du Code des transports ;
- Il doit permettre au TRANSPORTEUR de couvrir ses charges (carburant, entretien, loyers des véhicules etc.) ;
- Il n'inclut pas de couverture d'assurance ad valorem. Le CHARGEUR doit souscrire sa propre assurance pour couvrir d'éventuels dommages aux marchandises durant le transport et être alors en situation de recevoir une indemnisation satisfaisante ;
- Il n'inclut pas les droits, taxes, redevances et impôts dus en application de toute réglementation notamment fiscale ou douanière (accises, droits d'entrée).

En tout état de cause, la PRESTATION DE TRANSPORT ne doit pas être réalisée à perte au regard du PRIX DE TRANSPORT fixé par le TRANSPORTEUR.

6.3 Modalités de facturation du PRIX DE TRANSPORT et des FRAIS DE SERVICE

Le CHARGEUR accepte expressément de recevoir les factures par voie électronique.

6.3.1 Facturation du CHARGEUR par UPPLY

Le CHARGEUR sera facturé par UPPLY selon un Système de Facturation Consolidée : les factures seront envoyées par UPPLY au CHARGEUR tous les mois ou toutes les deux (2) semaines (ou toute autre fréquence définie entre UPPLY et le CHARGEUR), pour les factures correspondant aux PRESTATIONS DE TRANSPORT et aux FRAIS DE SERVICES effectués au cours du mois ou des deux (2) semaines précédentes (ou tout autre fréquence de facturation convenue).

Chaque LOT AFFRETE sera facturé selon la date d'enlèvement des MARCHANDISES, sur la période correspondante de facturation.

UPPLY adressera au CHARGEUR une facture globale à son nom pour la PRESTATION DE TRANSPORT réalisée par le TRANSPORTEUR, correspondant au PRIX DE TRANSPORT et aux FRAIS DE SERVICE pour le LOT AFFRETE.

Cette facture répercute le PRIX DE TRANSPORT fixé par le TRANSPORTEUR et accepté par le CHARGEUR, augmenté des FRAIS DE SERVICE perçus par UPPLY et communiqués au CHARGEUR.

En cas d'impayés, ou si l'analyse de solvabilité révèle que le CHARGEUR présente un risque de ne pas honorer les factures, UPPLY pourra proposer la mise en place d'un prélèvement automatique SEPA et/ou une limite de crédit.

La facture est transmise par voie électronique au CHARGEUR ou par tout autre moyen convenu entre le CHARGEUR et UPPLY, le jour de sa création, pour son traitement comptable. Ladite facture doit être réglée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de celle-ci (ou tout autre disposition convenue entre le UPPLY et le CHARGEUR), à défaut le CHARGEUR sera tenu de verser des indemnités de retard dans les conditions prévues à l'article 6.4.2 des présentes.

Il est de la responsabilité du CHARGEUR de fournir toutes les informations nécessaires pour déterminer la TVA applicable, le cas échéant, et de notifier UPPLY de tout changement de leur situation. Le CHARGEUR est également tenu de déclarer la TVA auprès de l'autorité fiscale compétente.

6.3.2 Facturation d'UPPLY par le TRANSPORTEUR

Après la livraison, le TRANSPORTEUR indiquera sur la PLATEFORME la date effective de livraison puis y déposera la POD.

UPPLY a mis en place un Système de Facturation Consolidée qui est applicable au TRANSPORTEUR dès que ce dernier effectue des opérations sur la SOLUTION CONNECT.

Ainsi, chaque TRANSPORTEUR devra adresser à l'attention d'UPPLY, selon une fréquence mensuelle ou toutes les deux (2) semaines, ou toute autre fréquence définie entre le TRANSPORTEUR et UPPLY, une facture recensant l'ensemble des PRESTATIONS DE TRANSPORT effectuées sur la période de référence correspondante.

Chaque LOT AFFRETE sera facturé selon la date d'enlèvement des MARCHANDISES, sur la période correspondante de facturation.

Par défaut le TRANSPORTEUR devra facturer UPPLY selon le Système de Facturation Consolidée. Néanmoins à titre discrétionnaire, UPPLY pourra autoriser un TRANSPORTEUR à utiliser le Système de Facturation par LOT AFFRETE. Le cas échéant, Le TRANSPORTEUR devra transmettre à UPPLY une facture de la PRESTATION DE TRANSPORT correspondant au PRIX DE TRANSPORT, et ce pour chaque PRESTATION DE TRANSPORT.

Toute facture transmise devra répondre aux conditions suivantes :

- Format numérique (préférentiellement PDF)
- Canal : adressée par courriel à l'adresse e-mail communiquée par UPPLY
- Délai de transmission de la facture : au plus tard cinq (5) JOURS OUVRES après la clôture du mois ;
- Référence de commande UPPLY pour chaque PRESTATION DE TRANSPORT réalisée ;
- Justificatifs : POD, CMR, tout autre document relatif à la livraison de la MARCHANDISE.

La facture et l'ensemble des documents justificatifs doivent figurer sur un seul document, sous peine de ne pas être acceptés par UPPLY.

En tout état de cause, cette facture ne pourra contenir que des LOTS AFFRETES pour lesquels la POD a été chargée sur le SITE INTERNET.

UPPLY disposera d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception de ladite facture pour apprécier le respect de ces conditions.

UPPLY procédera au règlement de la facture dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture, sauf stipulations contraires convenues avec le TRANSPORTEUR.

Sous réserve d'être éligible, UPPLY pourra proposer de procéder au paiement accéléré de la facture émise par le TRANSPORTEUR.

Pour être éligible le TRANSPORTEUR devra fournir la preuve des livraisons relatives aux factures concernées et tous les autres documents requis par UPPLY.

Il est de la responsabilité du TRANSPORTEUR de fournir toutes les informations nécessaires pour déterminer la TVA applicable, le cas échéant, et de notifier UPPLY de tout changement de leur situation. Le TRANSPORTEUR est également tenu de déclarer la TVA auprès de l'autorité fiscale compétente.

6.4 Paiement du PRIX DE TRANSPORT et des FRAIS DE SERVICES par le CHARGEUR

6.4.1 Moyens et délais de paiement

- **Moyens de paiement**

- Par virement bancaire, aux coordonnées bancaires figurant sur chaque facture transmise. Afin de faciliter le traitement, le CHARGEUR est tenu de préciser pour chaque virement réalisé la référence de la facture UPPLY concernée.
- Par carte bancaire via l'utilisation d'un PRESTATAIRE DE PAIEMENT
- Par Prélèvement automatique SEPA, le cas échéant.

En cas d'impayés, ou si l'analyse de solvabilité révèle que le CHARGEUR présente un risque de ne pas honorer les factures, UPPLY pourra proposer la mise en place d'un prélèvement automatique SEPA et/ou une limite de crédit.

Il est précisé que UPPLY n'a pas accès à ces données conformément à l'article 6.5 des présentes. Le CHARGEUR pourra ensuite être redirigé vers une page d'authentification afin de valider le paiement.

- **Délai de paiement**

Dans le cadre du Système de Facturation Consolidée, le CHARGEUR devra payer le PRIX DE TRANSPORT et les FRAIS DE SERVICE dans un délai de trente (30) jours maximums à compter de la date de réception de la facture, sauf autre disposition convenue entre UPPLY et le CHARGEUR.

Dans le cadre du Système de Facturation par LOT AFFRETE, le CHARGEUR devra payer le PRIX DE TRANSPORT et les FRAIS DE SERVICE à la date de réception de la facture.

6.4.2 Retard de paiement

Conformément à l'article 1344 du Code civil, le débiteur est réputé avoir été mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation.

Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, l'exigibilité des intérêts de retard d'un montant équivalent au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, et fixée selon les modalités définies à l'article L.441-10 du Code de commerce, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour des frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros suivant l'article D.441-5 du Code de commerce et ce sans préjudice de la réparation éventuelle dans les conditions du droit commun de tout autre dommage résultant directement de ce retard

6.5 PRESTATAIRE DE PAIEMENT

UPPLY pourra faire appel à un PRESTATAIRE DE PAIEMENT pour le paiement des PRESTATIONS DE TRANSPORT et des FRAIS DE SERVICE par carte bancaire. Ce mode de paiement est optionnel.

UPPLY fournira au CHARGEUR et au TRANSPORTEUR les conditions générales d'utilisation soumises par le PRESTATAIRE DE PAIEMENT à l'occasion de chaque paiement par carte bancaire.

Dans le cadre de ces paiements, UPPLY n'a accès à aucune donnée relative aux moyens de paiement du CHARGEUR et/ou du TRANSPORTEUR. Le paiement est effectué directement au PRESTATAIRE DE PAIEMENT.

Les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve des transactions financières.

6.6 TRANSPARENCE FINANCIERE

Conformément à l'article 242 bis du code général des impôts, UPPLY s'engage à :

A l'occasion de chaque transaction réalisée par l'intermédiaire de la PLATEFORME, communiquer au TRANSPORTEUR les informations relatives aux régimes fiscaux et à la réglementation sociale applicables à ces sommes, aux obligations déclaratives et de paiement qui en résultent auprès de l'administration fiscale et des organismes de recouvrement des cotisations sociales ainsi qu'aux sanctions encourues en cas de manquement à ces obligations;

Délivrer aux TRANSPORTEURS en janvier de chaque année un document récapitulatif le montant brut des transactions dont elle a eu connaissance et que les TRANSPORTEURS ont perçu, par son intermédiaire, au cours de l'année précédente.

Transmettre à l'Administration fiscale avant le 31 janvier de l'année suivant celle au titre de laquelle les informations sont données, un récapitulatif reprenant les éléments transmis dans le document récapitulatif transmis à chaque TRANSPORTEUR.

ARTICLE 7. CONTESTATION / LITIGES ENTRE LE CHARGEUR ET LE TRANSPORTEUR

En cas de contestation ou de litige, le TRANSPORTEUR ou le CHARGEUR ayant subi le préjudice doivent tenir UPPLY informée. UPPLY n'aura alors pas de responsabilité à titre principal, mais s'efforcera d'aider les PARTIES à régler leur contestation ou litige à l'amiable.

UPPLY fera dans ce cadre des efforts raisonnables pour inviter les PARTIES à se rapprocher afin de régler leur différend, sans pour autant qu'elle ne soit tenue à aucune obligation d'aboutir, la décision appartenant exclusivement au CHARGEUR et au TRANSPORTEUR.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

8.1 Responsabilité d'UPPLY dans la PRESTATION DE TRANSPORT

UPPLY ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée au titre de l'exécution ou la non-exécution de la PRESTATION DE TRANSPORT, ou de tout INCIDENT survenu dans le cadre de celle-ci.

8.2 Responsabilité personnelle d'UPPLY

Dans le cas où la responsabilité personnelle d'UPPLY serait mise en cause au titre des présentes, celle-ci serait limitée, tous dommages confondus, à la plus élevée des 2 sommes suivantes : (i) cinq-mille (5 000) €, ou (ii) 10% (dix pour cent) du prix de la PRESTATION DE TRANSPORT.

ANNEXE 1 : CONTRATS TYPES

[Contrat Type Applicable aux Transports Publics Routiers de Marchandises pour lesquels il n'existe pas de contrat type spécifique.](#)